C. LEROUX
JEAN XXIII, INITIATEUR DU CHANGEMENT DANS L'ÉGLISE

«Quelque sage et prudente qu'elle vous paraisse, n'accueillez jamais une doctrine étrangère».
Saint Augustin à Démétriade.
«C'est approuver l'erreur de ne point la combattre, c'est opprimer la vérité de ne point la défendre».
Décret de Gratien.

INTRODUCTION

« On ne répugne plus à donner la main aux nouveaux antéchrists. Au contraire, on se dispute à qui arrivera le premier pour la serrer et échanger avec eux de doux sourires.

...Les chrétiens ne réagissent plus, ils ne s'émeuvent plus. Comment peuvent-il se sentir chrétiens, s'ils restent insensibles aux blessures faites au christianisme ? Un bras blessé est un bras mort. Ainsi un chrétien qui ne sent plus ce qu'est l'antichristianisme ne participe plus à la vie du Corps mystique». Monseigneur Ottaviani 7 janvier 1959

«Les chrétiens ne peuvent ignorer, que la puissance du mal ne dort ni ne repose jamais, qu'elle pousse toujours plus avant ses conquêtes, que ses apôtres et ses auxiliaires sont partout, que ses plans marchent à grands pas vers leur réalisation. Ils le savent et ne font rien pour s'opposer au torrent.

«Heureux encore quand ils se bornent à traverser, par un simple refus de s'y associer, l'œuvre de réaction généreuse que quelques-uns des nôtres, espérant contre toute espérance, osent tenter malgré les douleurs d'un cruel isolement !

«Heureux quand ils ne se scandalisent pas par les démarches du zèle, quand ils ne désavouent pas ceux qui croient devoir parler et agir, quand ils ne vous adressent pas cet axiome de l'égoïsme que le mal est trop grand et qu'on a assez à faire de songer à soi !... cette disposition est la peur, et l'on peut dire qu'elle s'étend aujourd'hui aussi loin qu'il est possible. Peur de perdre ses biens ou ses places, peur de perdre son luxe ou ses aises, peur enfin de perdre la vie. Il n'est pas besoin de dire que rien n'est plus énervant et partant plus dangereux pour ce monde que cette humiliante préoccupation ; mais avant tout il faut en convenir, qu'elle n'a rien de chrétien...» Dom Guéranger.

«C'est approuver l'erreur, que de ne pas y résister ; c'est étouffer la vérité, que de ne pas la défendre... Quiconque cesse de s'opposer à un forfait manifeste peut en être regardé comme le complice secret» (Léon XIII, 8 décembre 1892).

BULLE *EXSECRABILIS*

Pie II (18 janvier 1460)

Pie, Évêque, Serviteur des serviteurs de Dieu, pour future mémoire.

Un exécrable abus, inouï dans les temps passés, a pris naissance et croissance à notre époque imbus d'esprit de rébellion, non par désir d'un meilleur jugement, mais pour se libérer de quelque péché commis, certaines gens ont la présomption d'en appeler à un futur concile contre le Pontife Romain, Vicaire de Jésus-Christ, à qui il a été dit, en la personne du bienheureux Pierre «Pais mes brebis ; et ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les Cieux». Or, combien un tel appel s'oppose aux saints canons et combien il est nuisible au peuple chrétien, quiconque n'ignore pas le Droit [canonique et civil] peut le comprendre.

En effet, (sans parler des autres raisons qui condamnent un tel abus corrupteur, de toute évidence), qui ne verrait pas le ridicule d'un appel à quelque chose qui n'existe nulle part, sans savoir même quand cela existera ? Les pauvres sont opprimés de multiples manières par de plus puissants qu'eux ; les crimes restent impunis ; on nourrit la rébellion contre le Siège principal ; on concède toute liberté à la délinquance ; la confusion règne en toute discipline ecclésiastique et en tout ordre hiérarchique.

§ 1. Voulant donc éloigner de l'Église du Christ ce virus mortel, veiller au salut des brebis confiées à notre garde, écarter du bercail de notre Sauveur toute matière à scandale ; conseillé et approuvé par nos vénérables frères, les Cardinaux de la Sainte Église Romaine, par tous les Prélats et interprètes du Droit divin et humain de notre Curie ; enfin, de notre propre science certaine, Nous condamnons tous appels de ce genre et les réprouvons comme erronés et détestables, les cassant et les annulant pleinement, s'il s'en trouve en cours jusqu'ici ; Nous déclarons et décrétons qu'ils n'ont aucune valeur, étant vains et funestes. En outre, nous ordonnons que personne n'ait l'audace, sous quelque prétexte que ce soit, d'interjeter un tel appel contre les ordonnances, sentences, commandements, quels qu'ils soient, de nous et de nos successeurs ; ou encore d'y adhérer, si l'appel provient d'autrui, ou d'en faire usage, de quelque manière que ce soit.

§ 2. Si pourtant quelqu'un contrevenait [à ces décisions], dès le jour de leur publication en la Chancellerie Apostolique, quel que soit son état, grade, ordre ou condition, même s'il brille par une dignité impériale, royale ou pontificale, il encourrait ipso facto, après deux mois, une sentence de malédiction, dont l'absolution est réservée au Pontife Romain et à l'article de la mort...

§ 3. Il n'est donc permis à personne d'enfreindre cet écrit de notre volonté, condamnation, réprobation, cassation, annulation, décret, déclaration et commandement, ou de pousser la téméraire audace jusqu'à s'y opposer. Si quelqu'un pourtant avait la présomption de l'attenter, il saura qu'il encourt par là l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Donné à Mantoue, en l'an 1460 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, le quinzième des calendes de février (18 janvier), l'an premier de notre Pontificat.

Cette Bulle condamne explicitement et d'avance ceux qui constatent le brigandage de l'église conciliaire, mais refusent de prendre position et s'en remettent à une église «à venir» et à un concile futur, pour rétablir la situation et sanctionner comme ils le méritent tous les fauteurs de trouble.

«Comme s'il fallait que Rome, disait le cardinal d'Astros, en 1802, condamnât sans cesse par de nouveaux jugements ce qui a été toujours et ce qui est toujours évidemment condamné par ses lois !»

L'Église n'est pas DEVANT nous, mais DERRIERE, elle ne fait jamais qu'expliciter une Révélation close depuis la mort du dernier Apôtre. L'Église est une mère, non une marâtre, elle ne peut laisser une génération sans les moyens de lutter contre les loups rapaces qui cherchent à décimer le troupeau. Nous avons tous les éléments pour nous défendre contre ceux qui veulent détruire nos âmes et nous envoyer en enfer. A nous d'utiliser les armes dont nous disposons.

Le 4 novembre 1958, avant de ceindre la Tiare, Jean XXIII, se pliant au rituel qui exige de lui un engagement formel, les yeux levés vers Dieu, prête le **serment** suivant :

«JE PROMETS DE **NE RIEN DIMINUER NI CHANGER** DE CE QUI M'A ETE TRANSMIS PAR MES VENERABLES PREDECESSEURS. COMME LEUR FIDELE DISCIPLE ET SUCCESSEUR, JE M'ENGAGE A N'ADMETTRE **AUCUNE**

NOUVEAUTE, MAIS, AU CONTRAIRE, A VENERER AVEC FERVEUR ET A **CONSERVER DE TOUTES MES FORCES LE DEPOT QUI M'A ETE CONFIE**. EN CONSEQUENCE, QU'IL S'AGISSE DE NOUS OU D'UN AUTRE NOUS SOUMETTONS AU PLUS SEVERE ANATHEME QUICONQUE AURAIT LA PRESOMPTION D'INTRODUIRE **UNE NOUVEAUTE QUELCONQUE**, QUI SERAIT **OPPOSEE A CETTE TRADITION EVANGELIQUE OU A L'INTEGRITE DE LA FOI ET DE LA RELIGION CATHOLIQUE**».

Pourquoi, après avoir prêté ce serment, Jean XXIII s'interrogeait-il dans une audience publique, comme le rapporte Mgr Lallier dans son bulletin diocésain en 1962 : « Après deux mois nous nous demandions dans quelle direction lancer notre petite barque» ?

Pourquoi cette préoccupation puisqu'il avait promis, juré, qu'il ne devait introduire aucune nouveauté et qu'il s'engageait à conserver le dépôt qui lui avait été confié ?... Mais les visées de Jean XXIII n'étaient probablement **pas celles d'un authentique Souverain Pontife**. Si elles l'avaient été, aurait-il pu déclarer au Corps Diplomatique et aux Missions extraordinaires venues à Rome pour célébrer son 80e anniversaire : «Les Pontifes Romains, en vertu de leur mission spirituelle, se considèrent comme les gardiens et les promoteurs de toutes les valeurs qui contribuent à l'élévation morale de l'humanité et au règne de la paix dans le monde. C'est vers ce but qu'ils n'ont cessé, au cours de l'histoire, d'orienter leurs activités et celles des fils de l'Église répandus à travers le monde. Ils agissaient ainsi, profondément conscients de l'incomparable dignité de l'homme, cet être privilégié marqué au front du signe de la lumière divine et désireux de l'aider à accomplir sa sublime destinée». (*Osservatore Romano* - 4 novembre 1961).

Supprimez le pluriel de politesse du début, remplacez les «Fils de l'Église» par les «Enfants de la Veuve» et vous avez une admirable déclaration franc-maçonne, comme n'ont cessé d'en proclamer, depuis, Paul VI et Jean-Paul II soulignant chaque fois «l'incomparable dignité de l'homme. Il n'est plus question de l'homme déchu, marqué par le péché originel, ni de sa marche vers le bonheur éternel rendue, de ce fait, plus difficile. Jean XXIII se met à la tête d'une humanité en quête seulement d'un bonheur immédiat et d'une paix toute terrestre, celle-là justement que Jésus-Christ abomine. Comment s'étonner que ce pontife «nouvelle vague » soit l'objet d'une «IMMENSE SYMPATHIE HUMAINE» comme le note son biographe Algisi !

S'il est reconnu que rien ne va plus dans l'Église catholique depuis la mort de Pie XII, si chacun veut bien admettre que le gouvernement du «bon pape Jean» se solde par un monumental échec, son aggiornamento ayant ouvert les vannes aux flots de la Révolution, bien peu, en revanche, acceptent de voir en lui le **RESPONSABLE** et de considérer que la **Vacance du Saint Siège se prolonge depuis le 9 octobre 1958**. Pour la plupart de ceux qui se penchent sur la question, les choses ne deviendraient réellement sérieuses qu'à l'avènement de Montini et même après. Cette attitude d'esprit est très regrettable. Étudier la crise conciliaire seulement à partir de Paul VI a aussi peu de sens que d'étudier le schisme anglican à partir d'Élisabeth 1re, négligeant le rôle d'Henri VIII. Erreur historique, mais aussi erreur théologique aux conséquences encore plus lourdes. Combien de traditionalistes refusent de voir que les réformes de Jean XXIII ne sauraient être acceptées ! En effet, quelquefois violemment, mais plus souvent insidieusement, elles ont redonné vigueur à l'hérésie moderniste que saint Pie X avait eu tant de mal à combattre !

On a tout reproché à Paul VI, son bouleversement de la liturgie, son culte de l'homme, ses relations amicales avec les pires ennemis de l'Église, son mépris de la Tradition, souvent en paroles et toujours dans les faits, son libéralisme effréné, sans parler de ses trahisons lamentables de concert avec Tondi du temps où il était secrétaire de Pie XII. Or il n'y a pas un de ces reproches qu'on ne puisse faire à Jean XXIII et il n'y a que les sots et les ignorants qui pourraient l'en excuser.

Qui, sitôt couronné, a piétiné une constitution de quatre siècles qui avait ses fondements dans l'Ancien Testament, sinon Jean XXIII ? Qui a modifié le bréviaire et la liturgie, sinon Jean XXIII ? Qui a laissé abandonner le port du costume ecclésiastique, sinon Jean XXIII ? Qui a fait en sorte que l'œcuménisme ne soit plus un mouvement de conversions mais se réduise à de simples «conversations», sinon Jean XXIII ? Qui a accordé des audiences aux ennemis héréditaires de l'Église catholique, sinon Jean XXIII ? Qui a rédigé la première encyclique truffée d'hérésies, *Pacem in Terris*, sinon Jean XXIII ? Qui a convoqué un Concile dont nous ne cessons de récolter les fruits pourris, sinon Jean XXIII ? A qui doit-on l'accession au trône de Pierre d'un moderniste notoire, tenu en suspicion par Pie XII et qui n'aurait jamais dû être cardinal, sinon à Jean XXIII ?

Ses sourires et sa bonhomie dissimulant **un plan soigneusement préétabli** n'excusent rien. Pour nous catholiques qui devons obéissance aux trois personnes divines par l'intermédiaire de leur représentant sur terre, il est d'une extrême importance de savoir **qui a pris en main le contrôle de l'Église catholique depuis 1958**. Boniface VIII l'a fermement défini dans la Bulle *Unam Sanctam*, le 10 novembre 1302 : «NOUS DECLARONS, DEFINISSONS ET PRONONÇONS QU'IL EST **ABSOLUMENT NECESSAIRE AU SALUT, POUR TOUTE CREATURE HUMAINE, D'ETRE SOUMISE AU PONTIFE ROMAIN**».

Jeter le manteau de Noé en de telles circonstances relève de l'inconscience et de la malhonnêteté ; nous sommes prévenus qu'écouter de fausses doctrines et suivre de faux pasteurs nous entraînera obligatoirement en enfer.

Nous ne retracerons pas la biographie de Jean XXIII, dont le centième anniversaire de la naissance devrait être fêté le 25 novembre de cette année (1981). Néanmoins, nous remarquons qu'il a **toujours été dans le sillage de modernistes patentés.**

Déjà au séminaire il fréquentait un certain Buonaiuti, qui lisait avidement Kant, Blondel, Loisy, Harnack. Roncalli, "le bon ange", n'était pas de taille à engager de grands débats théologiques, historiques et philosophiques. Mais, comme le remarque Algisi, déjà se faisait jour son goût pour la culture humaniste et lorsque, plus tard, il sera nommé précipitamment nonce à Paris, il n'oubliera pas dans ses bagages *Les Fiancés* de Manzoni. L'influence la plus durable, il la subira de Mgr Radini Tedeschi, évêque de Bergame dont il était secrétaire, peu après son ordination. Cet évêque était notoirement libéral, prenant la tête de tous les mouvements d'avant-garde, aussi bien catholiques qu'ouvriers, au grand émoi de ses paroissiens nous étions alors sous saint Pie X qui, lui, savait mettre en garde les fidèles contre les erreurs perni-

cieuses.

Délégué apostolique en Bulgarie et en Turquie, Jean XXIII avait eu maintes fois l'occasion d'étonner, d'irriter les autorités vaticanes par des initiatives intempestives. Nonce à Paris, après avoir déclaré à de Gaulle : «Mon général, vous voyez, j'arrive comme un petit moineau à tire d'aile», il avait recueilli, selon le journal *Le Monde*, de nombreuses sympathies, même dans les milieux politiques attardés dans un anticléricalisme devenu sans objet. Au point que dans un dîner d'adieu, avant de quitter Paris pour le Patriarcat de Venise, il pouvait réunir à une même table Herriot, Monerville, Bidault, Gouin, Pinay, Mayer, Pleven, Edgar Faure, Fourcade, excusez du peu, tous francs-maçons établis, à l'exclusion de Bidault, qui devait déclarer : «J'aime beaucoup le nonce, j'aime moins son directeur de conscience Edouard Herriot» !

Si le Vatican avait dû précipiter un peu la retraite de celui qui allait être promu cardinal, c'est parce qu'entre autres griefs il tardait à fournir le rapport sur les prêtres ouvriers qui permettrait à la Curie de mettre un terme à ce mouvement catastrophique. Jean XXIII n'aimait pas beaucoup démêler les situations épineuses, c'est un «pacifique». «Les jours passent vite, se plaisait-il à dire, il faut vivre et surtout rechercher la paix». «Carpe Diem», voilà en somme la spiritualité de ce prélat... Mais pour mieux saisir la personnalité d'Angello Roncalli, laissons parler l'intéressé qui n'était pas avare de confidences. Voici ce qu'il écrivait au recto d'une photo qu'il envoyait à un ami le jour de ses soixante ans : «C'est l'âge le plus beau bonne santé, jugement plus mûr, dispositions plus heureuses à voir clair, avec douceur, optimisme confiant...»

Et à un autre : «Mes soixante ans n'altèrent en rien l'élasticité de mon esprit, lequel n'aime pas s'attarder à considérer le passé». L'heureux homme !

Après deux ans de «Pontificat», il disait à une audience publique : «On entend dire, et c'est vrai, que le Saint Père est toujours serein. Il ne s'agit pas d'une attitude forcée ou recherchée, mais de l'exact reflet de sa paix intérieure et de sa pleine conformité à la volonté divine».

Dans ses carnets intimes qui furent publiés par la suite, on peut lire : «Le cours de ma vie, en ces deux dernières années [de Pontificat] marque une accentuation spontanée et fervente de l'union avec le Christ, avec l'Église et le paradis qui m'attend. Je tiens pour signe d'une grande miséricorde du Seigneur Jésus à mon égard, qu'Il me garde Sa paix. Et même les signes extérieurs de sa grâce».

Comme il est sûr de lui ! Quelle différence avec sainte Thérèse d'Avila qui, au soir de sa vie, se confessait tous les jours dans la crainte de mourir en réprouvée ou de la modestie de sainte Jeanne d'Arc qui répondait à celui qui lui demandait si elle était en état de grâce : «Si j'y suis Dieu m'y garde, si je n'y suis pas Dieu m'y mette».

Cet optimisme, bien imprudent, nous le retrouvons dans sa confiance imperturbable en l'homme dont il saluait les «bonnes et généreuses dispositions». «Nous aimerions à vous dire et vous répéter, déclarait-il, que les motifs de confiance dans l'homme et dans les peuples s'accroissent à mesure que ceux-ci se tournent, comme il Nous semble que ce soit le cas maintenant, avec une ferveur renouvelée vers la contemplation et la pratique des lois harmonieuses que Dieu a placées comme bases de la société». Et une autre fois : «L'Homme, qui a en lui-même d'immenses désirs, est insatiable dans la recherche de la vérité». Nous sommes en plein rousseauisme ! Jean XXIII oublie totalement que l'homme, par le fait du péché originel, a une nature déchue, dont il ne peut se relever qu'avec l'aide de Dieu. Depuis que ces affirmations ont été faites, nous pouvons constater que les «lois harmonieuses de Dieu» n'ont jamais été autant battues en brèche, avec l'avortement, le divorce et tant d'autres lois scélérates. Quant au «désir insatiable dans sa recherche de la vérité», c'est une dérision, alors que pullulent les erreurs, les hérésies et que foisonnent les sectes. Cette confiance en l'homme, inadmissible de la part de quelqu'un qui prétend être le représentant de Jésus-Christ sur terre, aboutit fatalement à un irénisme pourtant condamné par Pie XII dans Humani Generis. S'adressant aux jeunes, voici le message que Jean XXIII ne craignait pas de leur transmettre : «Ne vous détournez pas, chers jeunes gens, de la vision résolument optimiste qui doit guider vos pas, soyez des hommes pacifiques (Matthieu, V, 9). Soyez des constructeurs de paix, soyez-le tous. C'est pourquoi ne vous attardez pas aux vains jeux de la polémique acerbe et injuste, aux aversions préconçues et définitives, aux façons rigides de cataloguer les hommes et les événements... C'est cela et pas autre chose que veut faire l'Église avec son Concile. Aussi - comme aux époques héroïques de son histoire - elle sait garder pour elle les légitimes remontrances et souffrir en silence des peines déchirantes».

Le cardinal d'Astros, bien placé pour apprécier les «époques héroïques», puisqu'il avait vécu traqué sous la Révolution, ne tenait pas ce langage. Sans pouvoir être taxé de zèle amer pour autant, voici ce qu'il disait avec modération : «Tant il est vrai que l'esprit de paix est mauvais conseiller dans la guerre aux doctrines dangereuses, qu'un peu d'intolérance est nécessaire dans les gardiens de la vérité».

Faute de suivre cette ligne de conduite évangélique, sous le règne de Jean XXIII, les Hans Küng, les Schillebeeckx, les Congar et autres Oraison ont pu semer leurs doctrines sataniques en toute quiétude !

«Nous sommes dans un monde qui évolue avec une surprenante rapidité... Cela peut faire penser que la formation traditionnelle a fait son temps et qu'il faut tenter des voies nouvelles. Il n'est pas utile de s'obstiner sur des principes dépassés... il faut aussi éviter soigneusement le danger que des réformes marginales aussi importantes ou même opportunes qu'elles puissent être, détournent l'attention de ce qui est le problème central de la formation donnée au séminaire».

Dans la suite de l'allocution Jean XXIII est obligé de rappeler les devoirs du sacerdoce, mais les jalons révolutionnaires qui ont abouti à la stérilisation du sacerdoce sont posés par celui qui préside aux destinées de l'Église. Avec le principe de porter un coup à droite, un coup à gauche, la suspicion est jetée sur tout ce qui appartient à la Tradition. Personne ne contestera que la «déclergification» commence sous Jean XXIII et ce mouvement débute avec la suppression du port de la soutane.

Avant d'examiner cet aspect de l'Aggiornamento préconisé par Jean XXIII, rappelons que deux mois après son couronnement et au mépris de son serment, il bouleversait la Constitution de Sixte Quint. Rappelons succinctement que sans nécessité bien établie, Jean XXIII violait la Bulle *Postquam Verus* en deux points.

Sans raison convaincante, le nombre des cardinaux, fixé depuis quatre siècles à SOIXANTE-DIX, symbole des

soixante-dix vieillards dont Moïse s'entoura sur l'ordre de Yahvé, était porté à soixante-quatorze. Deuxième point, le frère du cardinal Ciccogniani était lui-même élevé au cardinalat, contrairement à ce que stipulait la Bulle et le Canon n° 232 § 3. Par la suite au fil des consistoires, le nombre des cardinaux s'enfla de plus en plus et en 1962, en violation du Canon 231, Jean XXIII décidait que tous les cardinaux seraient évêques.

Cette décision portait atteinte au système hiérarchique, principe de gouvernement de l'Église Romaine. En maintes circonstances, les voix des cardinaux Ottaviani et Bacci se sont élevées lorsque l'orthodoxie était battue en brèche. Mais, cette fois, flattés par cette mesure dont ils étaient les bénéficiaires, n'étant que cardinaux diacres, ils se sont tus. Leur complicité sur ce point diminua, par la suite, la force de leurs protestations lorsqu'il leur fallut lutter contre des abus de pouvoir manifestes et des déclarations hérétiques !

LA SUPPRESSION DU PORT DE LA SOUTANE

Examinons maintenant de quelle manière fut supprimé le port de la soutane, cette «prédication ambulante».

Le 28 juin 1962, le cardinal Feltin publie l'ordonnance suivante (*Documentation Catholique* n° 1382, colonne 1079-1080) :

«Nous, Maurice Feltin, par la grâce de Dieu...

Considérant qu'il est de tradition dans l'Église que les clercs portent des vêtements qui les distinguent des laïcs et qu'il appartient à l'évêque de déterminer la forme de l'habit ecclésiastique ;

Considérant qu'il convient d'adopter, pour habit ecclésiastique, la tenue qui répond le mieux aux exigences de la vie du prêtre, de ses devoirs pastoraux et de sa mission apostolique ;

Considérant enfin que la tenue dite «clergyman» est, autant que la soutane, un habit ecclésiastique reconnu dans l'Église ;

Vu les ordonnances de nos vénérables prédécesseurs,

Vu les Canons 136, 136 §1, 811, 2379[1],

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. Dans le diocèse de Paris le costume ecclésiastique est la soutane. La tenue de clergyman (noir ou gris sombre) avec le col romain comme signe distinctif du clerc est autorisée.

Art. 2. Dans le choix du costume ecclésiastique, le clergé tiendra le plus grand compte de l'opinion des fidèles et des nécessités pastorales.

Art. 3. Le port de la soutane demeure obligatoire à l'église et pour tous les actes cultuels.

Art. 4. Le costume civil est absolument interdit aux clercs, sauf autorisation personnelle écrite de l'Ordinaire du lieu d'origine et du lieu de séjour.

Art. 5. La présente ordonnance entre en vigueur à dater du 1er juillet 1962.

Ce commentaire était suivi d'une note affirmant que «cette innovation n'est, en fait, qu'un retour à une ancienne coutume» !... Voilà, c'est ainsi, dès qu'on vous parle de «retour aux sources», vous êtes sûr que l'on relance une vieille hérésie que l'on avait bien crue enterrée. Sans coup férir, la hiérarchie satisfaisait ainsi aux vœux les plus chers de tous ceux qui, depuis sa fondation, œuvrent pour la ruine de l'Église sous toutes ses formes. C'était, cette fois, combler le désir des protestants, des révolutionnaires et des francs-maçons qui ont toujours réclamé l'abolition du costume ecclésiastique afin que le clergé puisse mieux se diluer dans la masse.

Toujours à la pointe de la «déclergification», faisant fi de l'article 2, exigeant que l'on tienne compte de l'opinion des fidèles, le cardinal Gerlier, péremptoire, écrivait : «Je demande instamment à tous de s'abstenir à cet égard de discussions stériles. Ce changement ne saurait évidemment être interprété comme un signe de relâchement de la part de l'Église dans ses exigences de perfection à l'égard du prêtre».

Mais non, bien sûr, le clergé peut maintenant circuler tout à loisir en col roulé, débraillé et dépenaillé, les religieuses peuvent passer des heures chez le coiffeur, seuls les esprits mal tournés prétendent que la Gloire de Dieu et le Salut des âmes en pâtissent. Cette «innovation», déjà réclamée à grands cris par Luther, l'abbé Grégoire et Ferdinand Buisson[2], n'était pas pour déplaire à Jean XXIII qui, séminariste, «quittait avec un plaisir immense la soutane et les souliers à boucles dès que, l'été venu, il était en vacances» ! Plus tard, en 1935, devenu délégué apostolique en Turquie, il se plia aux exigences d'Ataturk le clergé catholique devait se mettre en civil. Cette mesure vexatoire devait à long terme, paraît-il, selon le ministre franc-maçon, débarrasser le pays de l'influence musulmane et «préparer la pénétration chrétienne... dans un avenir lointain». Roncalli, voulant, comme toujours, considérer le «côté positif» des choses, assurant que l'habit ne fait pas le moine, que dans ce pays xénophobe les religieux et les prêtres seraient soustraits aux mauvaises plaisanteries, organisa lui-même le dépouillement en la fête de saint Antoine. Et, dit Algisi : «Au milieu des plus âgés auxquels il en coûtait beaucoup de se montrer dans un costume qu'ils n'avaient pas porté depuis si longtemps, s'avançait l'évêque plus que jamais débonnaire et souriant, presque amusé».Ce fait-là atteste que Jean XXIII s'est néanmoins cette même année plié de bonne grâce aux volontés des loges.

Le premier pas dans cette déclergification n'a pas tardé à porter ses fruits. Rappelons qu'à ce jour l'Église «aggiornamentée» a opéré le miracle de la multiplication des défroqués, plus de trente mille en vingt ans et 80% de religieux et de religieuses en moins en France. Et dans les rues plus aucune soutane ni aucun costume religieux pour rappeler aux pauvres humains déboussolés la «bonne odeur de Jésus-Christ». Merci, Jean XXIII !

---

[1] Au mépris du canon 188 § 7.

[2] Ce franc-maçon se déclarait résolument convaincu que le proverbe «l'habit ne fait pas le moine» était faux. Il estimait, au contraire, que la soutane faisait le prêtre, parce qu'elle le distinguait du peuple et qu'elle lui rappelait sans cesse sa divine mission. C'est pourquoi Buisson voulait abolir le port de la soutane, afin de faire disparaître les prêtres par voie de conséquence.

L'ENTERREMENT DU LATIN

Après la suppression de la soutane, voici l'enterrement du latin. Il ne s'agit pas cette fois de «retour aux sources», le latin n'ayant jamais cessé depuis la primitive Église d'être la langue de la religion catholique, mais «d'adaptation aux besoins du monde moderne». Voilà, au nom de «l'évolution des mœurs», «des progrès de la science», «des signes des temps» et bien entendu de «l'œcuménisme», pour faire plaisir aux musulmans, aux orthodoxes et aux militants de l'esperanto, les catholiques ne sont plus jugés capables de chanter le *Credo* ni de lire dans leur livre de messe la traduction des prières latines.

Oh ! pourtant, les belles déclarations sur la noblesse de la langue et de son universalité ne manquent pas ! La Constitution *Veterum Sapientia* du 22 février 1962 insiste sur le rôle providentiel du latin pour la diffusion du Christianisme. C'est une langue universelle, immuable, non vulgaire. «Le latin ne suscite pas de jalousies, il est impartial envers toutes les nations, il n'est le privilège d'aucune, il est accepté par toutes, tel un ami». Le latin «trésor d'un prix inestimable... est un lien précieux qui relie excellemment l'Église d'aujourd'hui avec celle de demain»... «il cultive, mûrit, perfectionne les principales facultés intellectuelles et morales ; il aiguise l'intelligence et le jugement, il rend l'esprit de l'enfant plus à même de comprendre toutes choses».

Cet hommage solennel du latin débouchait sur un certain nombre de prescriptions, visant à renforcer son enseignement et son utilisation et à éliminer ceux qui s'opposaient à cette langue. Et les prêtres devaient étudier non seulement le latin mais le grec ! Voyez comme nous étions loin du «vernac» tous azimuts ! Des décrets pour l'application de cette Constitution dans les séminaires et les universités furent publiés le 30 mai 1962. On y constatait que «plusieurs fois [la langue latine] s'est écroulée, comme frappée par le malheur des temps, mais toujours elle a refleuri, car toute l'Église la défendait et la soutenait vaillamment comme un patrimoine commun, saint et vénérable»... Mais pour parer à son déclin il fallait tenir compte «de la volonté bien ferme et nette des Souverains Pontifies et leur obéir avec l'empressement et le respect qui leur sont dus». Il y était souligné «une langue commune contribue grandement à unir les âmes et à faciliter les contacts, ce pourquoi la multiplicité des langues constitue un obstacle».

Auparavant, le 8 décembre 1961, Jean XXIII, dans la lettre *Jucunda Laudatio*, avait réaffirmé le caractère auguste, vénérable et sacré du latin, «tout naturellement adapté au rythme musical, langue grave et harmonieuse, dont les mots impérissables recèlent des trésors de piété et de vérité, langue légitimement reçue dans la liturgie... L'habitude toujours plus répandue de manuels, permettant aux fidèles de suivre avec dévotion et de comprendre les cérémonies sacrées, font que les prières publiques n'ont plus de secret, même pour les humbles... Dans la liturgie solennelle, aussi bien dans les plus illustres basiliques que dans les plus humbles églises de campagne, le latin devra toujours garder son sceptre royal et sa noble souveraineté».

Mais à la fin de cette lettre, et de la manière que Montini nous a rendue si familière, après avoir célébré les louanges du latin, Jean XXIII croit bon d'encourager les musiques «autochtones». Les désirs de ces «nouveaux Pontifes» étant des ordres, étonnons-nous qu'aussitôt les fidèles des églises n'aient plus eu droit qu'aux ritournelles les plus vulgaires, avec guitares et tamtams, tandis que le répertoire de musique religieuse est désormais réservé aux émissions de musique classique de la radio, réclamées généralement par des athées, «nostalgiques du passé».

Dans *l'Osservatore Romano* du 27 février 1962, le cardinal Bacci s'interrogeait : «Quelle langue parlera-t-on au Concile ?» Et, examinant tous les aspects du problème, il affirmait au cours d'une fort belle démonstration : «Grâce au latin, l'Église peut éviter cette funeste Babel linguistique qui, bien souvent, est une semence d'équivoques et de discordes, même dans les Congrès internationaux... [Le latin] nous offre des termes techniques bien définis et déjà consacrés par l'Église, comme fruits de longues discussions et de solennelles définitions, termes qu'il serait dangereux d'ignorer...

Pour le moment, on ne pense pas aux traductions simultanées avec écouteurs, car en matière de foi, un mot mal traduit, ou du moins traduit de façon inexacte, pourrait donner lieu à confusion».

Rome a parlé, la cause est entendue ! Eh bien, non, pas du tout, depuis Jean XXIII c'est tout le contraire. Rome a parlé et alors commencent les discussions. Et après avoir entériné la décision que le latin serait la langue du Concile, sa Béatitude Maximos IV, patriarche melkite d'Antioche, se permettait de reprendre des thèses cent fois réfutées en faveur de l'abandon du latin, tout en reconnaissant que ce problème ne le concernait pas, puisqu'en Orient toutes les langues sont permises. Les annales du Concile ne rapportent malheureusement pas qu'un Père du Concile lui ait rétorqué : « De quoi vous mêlez-vous ?» ! Au contraire, sa tendance a triomphé, l'Église catholique se retrouve maintenant telle que Babel était aux plus beaux jours de sa confusion, si bien que le dimanche de Pâques 1981, en France, la télévision a retransmis une «liturgie eucharistique», en langue allemande...

Tout ce remue-ménage autour du latin et ces panégyriques qui, en fait, sonnaient le glas de son utilisation, ne chagrinaient pas outre mesure Jean XXIII. Médiocre latiniste, il avait dû demander peu avant le Concile au Dominicain Ciappi de l'aider à rafraîchir ses connaissances pour pouvoir suivre les débats de l'auguste assemblée. Et l'intervention de Maximos IV n'était pas pour lui déplaire, lui rappelant le temps où il était délégué apostolique à Ankara. En effet, Mgr Roncalli, très préoccupé de faire plaisir aux Turcs, trouvait que c'était mépriser leur hospitalité que de ne pas s'adapter à leur langue. Citons encore Algisi : «Au milieu d'un monde étranger et à conquérir totalement, l'Église avait vraiment laissé passer l'occasion de mettre en relief sa qualité la plus belle et la plus sympathique l'universalité. Il croyait deviner que les Turcs seraient extrêmement sensibles à toute forme témoignée à leur égard».

«Enfin Roncalli vint» pour réparer les lacunes de l'Église catholique et rendre ses fidèles sympathiques aux Turcs. Il fallut traduire en turc les documents officiels et lire dans les églises l'évangile en turc ainsi que les acclamations «Dieu soit béni». Mais reprenons Algisi : «Quand on voulut traduire ces prières on s'aperçut que cela était difficile. Comment traduire «Dieu» en turc ? Par «Allah» ? Mais pouvait-on traduire «Marie, Mère de Dieu» par «Marie, Mère d'Allah» ? La traduction avait un son très étrange, aussi bien pour les chrétiens que pour les Turcs, et même théologiquement elle n'était pas impeccable. On eut recours au mot «Tamré» (Dieu), qui, toutefois, ne résolut pas encore toutes les difficultés.

C'était un signe qu'il y avait pour le christianisme un effort d'adaptation intérieure à faire. La recommandation devint bientôt une obligation pour la cathédrale, non sans quelques récriminations de la part de catholiques à l'esprit étroit qui critiquaient cette prévenance accordée aux Turcs au moment même où ils se montraient moins complaisants. Les fidèles durent prendre le feuillet préparé sur le banc de l'église et tâcher de lire ces mots singuliers.

«Ainsi cet usage se répandit. Le 26 février 1936, c'était le jour de clôture de grandes solennités dans la basilique de Saint Antoine. L'assistance, surtout des hommes, était comble, parmi lesquels de nombreux orthodoxes et Turcs (comme on le sait, les Turcs vénèrent saint Antoine plus encore que certains chrétiens). Les bons Pères conventuels, pour faire plaisir à leur évêque, firent réciter les prières en turc. Ce fut une leçon pour tous, catholiques et autres. L'Évêque [Roncalli] ne s'inquiétait pas trop de savoir que la majorité des fidèles ne comprenaient pas le texte. Cela devait inciter à sortir d'un isolement égoïste et maladroit. En tous les cas c'était un hommage bien dû à la nation hospitalière».

Vous avez bien lu : le christianisme avait un effort d'adaptation intérieure à faire et il fallait faire violence à ces catholiques à l'esprit étroit qui honoraient saint Antoine beaucoup moins bien que les orthodoxes. Le fruit de cette «initiative» ? Des conversions ? Pas du tout ! De la «sympathie» pour ce Délégué qui savait faire preuve de tant de tact et d'amabilité !

Bien qu'officiellement *Veterum Sapientia* et *Jucunda Laudatio* aient manifesté de l'attachement au latin, le 9 septembre 1960, Roncalli, devenu pape, annulait, mesure très rare, une décision du Saint Office interdisant l'utilisation de l'anglais dans la célébration des messes de rite oriental. Et dans une allocution improvisée à Santa Maria del Soccorso, Jean XXIII déclarait qu'il souhaitait que la langue vulgaire occupât une place plus importante dans la liturgie !

Les catholiques, totalement lessivés par vingt ans de prédications conciliaires, seront probablement incapables de ressentir la moindre répulsion pour ces faits que nous venons de rappeler et qu'ils jugeront tout à fait secondaires et accessoires.

Entrouvrons le dossier sur l'œcuménisme, peut-être leur sens catholique émoussé se réveillera-t-il à l'évocation de quelques événements qui, à l'époque, ont fait l'objet d'un tollé.

L'ŒCUMENISME ACTUEL OU LA REUNION DES «FRERES SEPARES»

L'œcuménisme actuel, voulu par Jean XXIII et réalisé par le cardinal Béa, c'est Hume, cardinal catholique, lisant en 1981 une prière protestante au mariage de Charles d'Angleterre. Rappelons que ce prince anglican vient d'épouser une anglicane pour obéir à la Constitution anglaise qui lui interdit de s'unir à une catholique...

Rien n'a changé depuis que, quarante-cinq ans auparavant, le Délégué apostolique à Ankara, Angello Roncalli, déclarait au Ministre des Affaires étrangères turc : «La laïcité de l'État est votre principe, l'Église [entendez celle que veut Roncalli] se gardera bien de la combattre. Mais je suis optimiste. En toute chose je préfère ce qui unit à ce qui sépare. D'accord, comme nous le sommes, sur les principes naturels, nous pourrons faire un bout de chemin ensemble. Pour le reste, il vaut mieux être confiants. En attendant, de notre côté, quelques pas ont été faits la langue turque est entrée dans l'Église...»

Oui, et si les catholiques ont tout fait pour se rapprocher des «frères séparés», au point de s'identifier à eux, eux n'ont rien fait pour se rapprocher de nous. Pourquoi en auraient-ils éprouvé le besoin, d'ailleurs, puisque sur ordre des «Pontifes» de cette nouvelle Église, qui se garde bien de combattre ses ennemis, il faut s'entendre sur ce qui unit et laisser de côté ce qui divise ! «Conversations» vont désormais remplacer «conversions».

Pourtant, comme chaque fois, quelques voix catholiques orthodoxes se sont élevées pour essayer de remettre les choses à leur vraie place. Ainsi le R. P. Tromp, dans une conférence prononcée à l'Université Grégorienne le 25 novembre 1961 disait : «**Dans un Concile œcuménique, les évêques, réunis sous l'autorité d'un seul chef, sont, à titre égal, témoins et juges de la foi. Mais si pareil droit était octroyé à ceux qui, en matière de foi, errent et ne sont pas unis entre eux dans le Saint-Esprit par le Chef de l'Église, c'est-à-dire le Vicaire du Christ sur la terre, c'en serait fait de l'unité de l'Église qui requiert essentiellement l'unité de la foi, de gouvernement et de culte ; c'en serait fait de sa catholicité, laquelle, sans l'unité, est une pure fiction. C'en serait fait de sa sainteté, entachée alors d'altération de la foi. C'en serait fait de son apostolicité qui, la primauté de Pierre étant supprimée, s'effondrerait totalement. C'en serait fait enfin de l'infaillibilité de l'Église qui ne saurait exister là où la vérité et l'erreur, même non coupable, sont également honorées... Aussi la tâche sacrée des Pères du Concile est-elle de garder le dépôt de la foi, de s'opposer à toutes les objections dictées par une fausse science**».

Le 2 mai 1961, également, Mgr Beck, évêque anglais, déclarait à la cathédrale de Westminster : «Si un anglais approfondit l'histoire, il devient catholique... **L'unité** - et je dis cela en toute sincérité et charité - **ne consiste pas à ignorer ou renier le passé mais à remonter sur les traces de la division jusqu'à l'endroit où la brisure s'est produite...** Nous devons faire cela dans un esprit de charité et de tolérance ; mais aussi dans un esprit qui comprend les faits historiques et qui n'ignore pas des choses sans doute pénibles pour beaucoup mais dont on ne peut faire abstraction et qui restent ce qu'elles sont».

Ces «choses pénibles» étaient que des pauvres catholiques avaient été pendus et étripés vivants pour avoir refusé de reconnaître comme chef de l'Église catholique d'abord Henri VIII et ensuite Élisabeth Ire, car ils tenaient à rester fidèles à l'Église Catholique Romaine !

Avoir la mémoire courte est un grave défaut et toujours la Révolution s'est employée à gommer le passé pour pouvoir mieux faire avaler ses slogans par les masses incultes. Si Mgr Beck rappelait des vérités premières en 1961 sur le schisme anglican, moins d'un an après, l'archevêque de Liverpool, Mgr Heenan, osait proférer dans sa lettre pastorale cette monumentale hérésie : «Les non-catholiques savent que nous affirmons que l'Église catholique est la seule vraie Église, ils nous mépriseraient si nous essayions de le cacher. Mais, par contre, ne dites pas que seuls les catholiques peuvent être de vrais chrétiens. C'est non seulement faux, mais absurde».

Et précisant sa pensée : «Rappelez-vous que le plus tragique en Angleterre ce n'est pas que beaucoup de chrétiens

ne soient pas catholiques, mais que tant de citoyens n'aient pas de religion du tout».

Croyez-vous que Jean XXIII se soit ému de cette solennelle profession d'indifférentisme et l'ait sanctionnée ? Pas le moins du monde.

Jean XXIII s'était empressé d'élever Béa au cardinalat au mois de décembre 1959. Il le nomma ensuite président du secrétariat pour l'union des chrétiens. Ces distinctions suscitèrent des remous. Béa avait beau se prévaloir d'avoir été le confesseur privé de Pie XII, il n'avait pas que des amis, surtout parmi les tenants de l'orthodoxie. «Il fut vite en proie aux critiques violentes mais professées à voix basse, car on savait les liens qui l'unissaient au pape», dit Neuvecelle.

Pour Béa il ne fut plus question d'hérétiques et de schismatiques et les «frères séparés» furent entourés d'une sollicitude dont ne bénéficièrent plus les fils fidèles... Voici de lui une autre affirmation scandaleuse : «Tous les schismes et toutes les hérésies, de par leur essence, sont sortis du sein de notre sainte Église et ils y ont vécu avant de se séparer d'Elle». C'est une **hérésie flagrante qui nie la sainteté de l'Église et qui revient à dire que Dieu a créé le Mal !**

Plus tard, lors du 450e anniversaire de l'affichage des «thèses» de Luther, le cardinal Béa écrivit au président de la Fédération luthérienne mondiale : «Tant pour moi-même que pour mes collaborateurs, ce fut pendant les quatre sessions du Concile une joie de savoir nos frères luthériens parmi nous... J'éprouve un grand besoin de vous envoyer mes messages très cordiaux à vous tous qui allez vous réunir pour célébrer le quatrième lustre de votre Fédération et commémorer le 450e anniversaire de la Réforme. Avec vous tous nous regrettons profondément que l'unité de la chrétienté occidentale ait été rompue il y a quatre cent cinquante ans. Nous ne voulons pas nous reprocher mutuellement la faute de cette terrible scission, mais chercher ensemble des voies pour rétablir l'unité perdue». Tel est le personnage qui a occupé la vedette au Concile, y a fait la pluie et le beau temps, ne cessant de donner des conférences de presse, naturellement très suivies et fidèlement reproduites !

«Changement surprenant du catholicisme», comme le notait un document de l'Église Réformée du 30 octobre 1961. En effet, le cardinal Béa déclarait au cours d'une conférence de presse - événement lui aussi sans précédent dans les annales de l'Église, riche en grandes premières désormais : «Les catholiques et les orthodoxes ont vécu durant neuf siècles non seulement sans contacts mais en ressassant réciproquement toujours les mêmes vieux préjugés pour ne pas dire les mêmes franches calomnies. Avec les confessions nées de la Réforme il y a eu près de quatre siècles de luttes avec des torts des deux côtés, luttes dans lesquelles la politique intervenait parfois de façon très fâcheuse».

Ainsi nous avions honteusement calomnié ces pauvres orthodoxes qui, sous la direction de Michel Cérulaire, refusaient de reconnaître que le Fils procède du Père, nous avions des torts envers Luther qui, bon moine d'abord, fut l'excellent père de six enfants quand il eut épousé une religieuse ! Il ne s'agit plus de parler d'hérétiques et de schismatiques mais de «frères séparés» qui ont reçu un baptême valide. Mauriac pouvait sans crainte pousser un peu les choses : «Si nous apprenons à prier avec nos frères séparés, pourquoi ne pas étendre cette science à nos rapports avec tous les adorateurs du Dieu d'Abraham, du Dieu d'Isaac, du Dieu de Jacob, qu'ils soient fils du Prophète ou fils des prophètes».

Mais oui qu'importe que les uns aient crucifié Jésus et que les autres présentent le Ciel comme un vaste Lupanar, nous sommes tous frères ! Il faut désormais s'atteler à découvrir la part de vérité qui se trouve dans chacune des religions, l'Esprit ne souffle-t-il pas où il veut ? Et surtout suivons le conseil d'Hans Kung : «Le Concile doit essentiellement tendre à un renouvellement de l'Église en vue de la réunion. Il faudra donc tendre à laisser de côté tout ce qui pourrait compromettre cette visée. Des définitions inutiles qui risqueraient d'accentuer et d'approfondir les divisions tendraient du même coup à faire dévier le Concile de son but majeur. A ce point de vue, il est certain que la définition, par exemple, d'un dogme marial, desservirait la cause de la réunion. Il faut le dire en toute clarté il ne s'agit pas qu'une confession mette en avant ce qui lui est particulier sans une impérieuse nécessité, en oubliant sa part de responsabilité dans les divisions, en oubliant son devoir de tout mettre en œuvre pour réduire les obstacles. Saint Paul exigeait que l'on évitât tout ce qui pourrait constituer une cause d'achoppement pour les frères faibles et pour leur foi au Christ...»

Tous ces **blasphèmes** ne pouvaient beaucoup choquer le «pape» Roncalli, hanté lui-même par cette idée : «La reconnaissance publique des fautes commises par l'Église de Rome est une réparation nécessaire et ouvre les voies vers une nouvelle unité des chrétiens», affirmait-il !

Ainsi lorsque le Christ priait : «Qu'ils soient un», Il avait dans la pensée les bons mahométans qui sept siècles après massacrèrent les chrétiens au nom d'Allah, les orthodoxes qui, neuf siècles après, contestaient la primauté de Pierre et les protestants qui, quinze siècles après, inventaient une morale sans sanctions ni châtiments divins, tous étant d'accord pour mettre chaque fois l'Europe à feu et à sang, afin d'imposer leur nouvelle religion ! La responsabilité de ces massacres incombe obligatoirement aux catholiques intolérants qui ont pris au pied de la lettre : «Allez, enseignez toutes les nations, celui qui croira sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné» !

Désormais le Concile va remettre tout cela en ordre et, en vertu du principe : «l'Esprit souffle où il veut», sous la houlette de Jean XXIII, on prendra bien soin de ne rien dire qui puisse effaroucher les ennemis héréditaires de la religion catholique.

Pour ce qui est du dogme assez encombrant : «Hors de l'Église point de salut», il n'est pas positivement aboli, «l'ignorance invincible» venant à point nommé excuser ceux qui «de bonne foi vivent la foi dans laquelle ils sont nés». C'est exactement ce que Jean XXIII faisait implicitement comprendre à tous les visiteurs qu'il recevait soyez bon musulman, soyez bon anglican, soyez bon bouddhiste. Il n'est pas jusqu'à Rada, la fille de Kroutchev qui, tandis qu'elle triturait nerveusement son mouchoir durant l'audience papale, apprit des lèvres augustes que ses enfants portaient le nom de grands saints d'Orient !... Ottaviani avait pu s'écrier : «On ne craint pas de tendre les bras aux nouveaux antéchrists, bien au contraire, on se bouscule pour arriver les premiers à leur serrer la main et à échanger avec eux d'aimables sourires», le «dialogue œcuménique» avait désormais des impératifs qui avaient échappé jusque là aux grands convertis de tous les siècles.

LE CONCILE

L'Église repose sur Pierre dont la foi ne peut faillir, selon les promesses du Christ. Un PAPE ne peut mentir, ni faire le contraire de ce qu'ont fait tous ses prédécesseurs depuis la mort des Apôtres.

L'idée d'un Concile est-elle aussi «inspirée», telle «une fleur spontanée d'un printemps inattendu», comme se plait à le dire poétiquement Jean XXIII ? Il est permis d'en douter quand on lit dans une revue papolâtre (*Les échos du Surnaturel*, décembre 1961) l'information suivante : «En ce qui concerne le Concile, j'ai écrit au cardinal Roncalli (ancien nonce à Paris dont j'étais le conseiller) à la date du 14 août 1954 pour lui annoncer son élection future (à la papauté) et lui demander un rendez-vous, pendant les vacances à son pays natal, en vue d'étudier son premier travail... LE CONCILE.

Je précisais : «Voudriez-vous réfléchir sur tout cela, car il n'y a pas de temps à tergiverser. Dès l'accession au trône pontifical, le plan doit se dérouler instantanément et surprendre tous les politiques».

Neuvecelle note (*Jean XXIII*, p. 370) : «Sa décision mûrissait déjà depuis longtemps. Et il avait même ébauché le discours par lequel il annoncerait la grande nouvelle. Il ne voulait pas être pris au dépourvu, pas plus qu'il ne l'avait été au moment où il lui fallut accepter le pontificat. Mais cette décision se préparait dans le secret. Devenu pape, il avait commencé à la livrer à quelques intimes. Il en parlait, deux jours déjà après son élection à Mgr Capovilla».

Est-ce que le Sacré Collège des Cardinaux, nullement consulté préalablement, contrairement à l'usage, accueillit réellement cette nouvelle «en esprit de joie et en formulant des vœux fervents» ? Là encore ce n'est pas l'avis de Neuvecelle (*Jean XXIII*, p. 378) : «Malgré la prudence de ces paroles, un silence perplexe et en grande partie hostile les accueillit. Le pape en fut désemparé. Il quitta son siège après la bénédiction finale et prit congé des cardinaux. La plupart d'entre eux ne savaient quelle contenance prendre». *L'Osservatore Romano*, qui avait été invité à ne pas reproduire le passage d'un discours de Jean XXIII où il était question de «reconnaître les fautes de Rome dans le passé», rapporta néanmoins beaucoup plus tard - le 10 mai 1962 - que le pape avait révélé lui-même, dans une audience, qu'il s'attendait à voir les cardinaux «se presser autour de lui pour lui exprimer leur approbation et leurs vœux ils restèrent immobiles et silencieux comme si la nouvelle les avait foudroyés».

On conçoit qu'une décision de cette taille de la part d'un vieillard qui n'avait été élu que pour faire «la transition», avait de quoi couper le souffle ! La devise de Jean XXIII était «Obœdientiæ et Pax». Obéissait-il vraiment à l'inspiration du Très-Haut, comme il le prétendait, ou à de forces plus ténébreuses ? Le déroulement du Concile et ses conséquences nous éclaireront sur ce point.

Qu'est-ce qu'un «concile œcuménique» ? Naz répond : «C'est une assemblée convoquée par le Souverain Pontife, réunissant les évêques et d'autres prélats représentant l'Église universelle. Sous la présidence du Souverain Pontife, cette assemblée délibère et prend les décisions, sous réserve de confirmation par le pape sur les affaires intéressant l'Église». Le Concile n'est donc pas «une consultation à la base», c'est un acte solennel du pouvoir suprême de Magistère et de gouvernement du successeur de Pierre, engageant son INFAILLIBILITE. Vatican II aura-t-il ces caractéristiques ? Après un an de préparation, le cardinal Koenig reconnaîtra : «qu'il diffère des précédents par la façon dont il a été préparé et convoqué» !

Les objectifs du Concile ? C'est le dominicain Célestin Charlier qui les résume le mieux : «L'intention du Pape, en convoquant le Concile, n'est ni de réparer l'édifice qui n'a jamais présenté moins de lézardes, ni d'étendre encore ou de compliquer ses dépendances, ni même d'en abattre beaucoup, mais de ramener sa vie à l'autel majeur». Vous constatez maintenant la manœuvre l'autel «majeur» devait être transformé en «Table à repasser»... Ceux qui ne sont pas dans le secret des dieux, comme le cardinal Tardini, flottent un peu : «Ce sera, comme on peut le croire aujourd'hui un concile d'ordre réel, pratique, plutôt qu'un concile vraiment doctrinal». «Au-delà de ces orientations générales, je pense que nul ne saurait dire avec précision ce que seront les questions abordées au Concile» (*Doc. Cat.*, 1960, p. 394 et 675).

Il y en a quand même une qui est certaine la réforme du Droit Canon, ce «carcan», réforme que Jean XXIII a annoncée dès le début. C'est évident ! Quand on commence un pontificat en piétinant une Bulle aussi vénérable que celle de Sixte Quint, démontrant ainsi qu'on ne veut pas se soumettre aux institutions divines, le plus simple n'est-il pas de transformer les lois ou de laisser croire qu'on a le pouvoir de le faire ? Ce saint Jean Bouche d'Or qu'est le cardinal Tardini le reconnaît naïvement : «Dès à présent on peut dire que le but principal du Concile sera plus particulièrement la discipline ecclésiastique, les dispositions du Code de Droit Canonique qu'on pourra modifier et puis tout l'ensemble des mœurs de la vie catholique» (*Documentation Catholique*, 1960, p. 675).

On comprend que le cardinal Montini salue à l'avance ce futur concile comme un «événement historique de première grandeur» (I. C. I. 15 février 1959). Et l'orthodoxe Charles Malik, alors président de l'ONU, lui fait écho : «Avec ses possibilités illimitées, le Concile pourrait bien être l'événement le plus important du XXe siècle et même de plusieurs siècles» (Journal *NAROD*, 14 mars 1959).

Le 13 novembre 1960, dans une allocution, Jean XXIII constatait : «Les conciles œcuméniques du passé ont répondu surtout à des préoccupations d'exactitudes doctrinales diverses et importantes concernant la LEX CREDENDI, à mesure que des hérésies et des erreurs tentaient de pénétrer dans l'Église ancienne en Orient et en Occident.

...A l'époque moderne, dans un monde à la physionomie profondément changée... il s'agit de remettre en valeur et dans toute sa lumière la substance de la pensée et de la vie chrétienne, dont l'Église est dépositaire et maîtresse pour les siècles».

Jean XXIII reconnaît que c'est un devoir grave de déplorer les égarements de l'esprit humain, entraîné vers la seule jouissance des biens de la terre que les contemporains obtiennent plus facilement grâce aux progrès de la science moderne. «Dieu nous garde cependant d'en exagérer les proportions au point de faire croire que le ciel de Dieu est définitivement fermé au-dessus de nos têtes et qu'en vérité «les ténèbres se sont étendues sur toute la terre» et qu'il ne reste rien d'autre à faire que d'arroser de larmes notre pénible chemin». Oui, justement, voilà ce qu'il nous reste à faire devant le débordement de l'iniquité «Priez et faites pénitence», dit la Vierge à Fatima. Mais Jean XXIII n'est pas là pour prêcher

l'austérité, c'est contraire à son embonpoint. Il est là pour organiser un monde meilleur et faire entrevoir des lendemains qui chantent... «Quel beau travail, Nos chers frères et fils» ! Et malheureusement quand quelques esprits plus perspicaces se rendront compte de l'étendue du désastre, ce sera trop tard, l'Église visible sera réduite à «quelques catholiques éparpillés sur la surface du globe et se connaissant par leurs noms» ! (Cardinal Pie, 1880)

«Oui, Nous aimons à le répéter, Nous attendons de grandes choses de ce Concile, qui veut créer un renouveau de vigueur dans la foi, la doctrine, la discipline ecclésiastique, la vie religieuse et spirituelle et en outre apporter une grande contribution à la réaffirmation des principes d'ordre chrétien» (13 novembre 1960). Vingt ans après, vous êtes à même de juger si l'objectif a été atteint... Aucun doute n'effleure Jean XXIII, il est assuré d'avoir l'assistance de Dieu : «Cette assurance, si elle est source de tranquillité et d'abandon habituel à la grâce d'en haut, affermit aussi Notre âme et Nos entreprises en les portant sur les ailes d'une attente toute fondée en Dieu... La contemplation de la figure douce et forte de Pie IX Nous incite à aller hardiment de l'avant dans la grande entreprise du II[e] Concile Vatican». Bien loin de conduire Vatican II dans le sillage de Vatican I, on tournera résolument le dos à ce dernier, prenant exactement le contre-pied du Syllabus dans la déclaration sur la Liberté Religieuse ! L'Enfer n'est-il pas pavé de bonnes intentions ?

Jean XXIII se félicite que, pour la première fois, un Concile soit précédé d'une vaste consultation à travers le monde, chaque prélat exposant ses desiderata. C'est un peu la rédaction des Cahiers de doléances de 1789 grâce auxquels la Révolution française a pu avoir cette ampleur, tous les esprits ayant été mis en état de «revendication». «C'est de bon augure pour le travail auquel, avec l'aide de Dieu, Nous Nous préparons». Evidemment pour le travail de sape et de démolition que souhaitent tous les ennemis de l'Église que Jean XXIII sert avec un empressement remarquable, les réalisations vont dépasser les espérances. Rien n'est négligé pour le succès de l'entreprise. «La préparation du Concile ne sera pas l'œuvre de la Curie Romaine» (30 mai 1960). Oui, au diable cette institution conservatrice et rétrograde, aux rouages bien huilés, que le pape de l'aggiornamento a hâte de voir précipitée aux oubliettes ! Bien sûr, du monde entier affluent les demandes les plus invraisemblables. Voici le questionnaires que le cardinal Koenig envoie à son clergé et suivant lequel il émettra des suggestions

Quelle position doit prendre l'Église sur les problèmes de notre temps : guerre atomique, contrôle des naissances, colonialisme, question sociale ? L'Église doit-elle permettre l'incinération ? Faut-il modifier les vêtements des prêtres et des religieuses, et comment ? Vœux concernant l'emploi de la langue maternelle dans la liturgie. Réforme des textes de l'Écriture et des rites des sacrements. Développement du diaconat, du sous-diaconat, et laïcat.

Etc. ! ! ! Tout le monde est consulté. 2700 lettres sont envoyées pour ce concile nouveau genre, se félicite Mgr Tardini. 2000 réponses qui remplissent des volumes richement imprimés. Un pauvre prélat, rescapé de geôles communistes de Chine «n'a rien d'autre à communiquer au Saint Père que l'expression de son total épuisement de corps et d'esprit». On est navré de voir que ce total épuisement va être englouti dans une entreprise qui s'attaque non aux corps, mais aux esprits, avec la redoutable conséquence de les faire sombrer dans les ténèbres extérieures. La sagesse, l'expérience et la modération de la Curie vont être remplacées par des commissions où pullulent les noms de prélats de triste mémoire : Bugnini, Béa, Tisserant, Liénart, Doepfner, Alfrink, soutenus et encouragés par des Lubac, Congar, Schillebeeckx, sous l'œil attentif des «observateurs » du Concile, les très protestants Schutz, Max Thurian, qui ont eu «la préséance sur les cardinaux» entre l'élection et le couronnement de Jean XXIII ! (*Documentation Catholique*, 1961, p. 1516) On croit rêver. Quel renversement dans le comportement de l'Église officielle, comme ne manquent pas de le remarquer, à leur grande stupéfaction, les ennemis héréditaires de l'orthodoxie catholique ! Pour faire contrepoids à tout ce «beau monde», «dans le vent du modernisme», Ottaviani, Agagnanian, Lefèbvre, vite neutralisés par des procédés arbitraires devenus fameux dans les annales du Concile (Ralph Wiltgen, *Le Rhin se jette dans le Tibre*).

Plus l'on s'acheminait vers l'ouverture du Concile, plus Jean XXIII exultait, dévoilant sa pensée et redoutant de moins en moins que puisse être entravé son dessein de plonger l'Église dans une «nouvelle Pentecôte», une «nouvelle Épiphanie», un «nouvel Avent». Très sûr de lui, il déclarait le 12 juin 1961 à l'inauguration des travaux de la Commission Centrale Préconciliaire : «[Le Concile] est vivement attendu avec douceur et sérénité non seulement par Nos chers Fils, mais encore par ceux qui sont hors de l'Église. Tout cela procure une grande tranquillité d'esprit et Nous confirme dans la poursuite de Notre tâche. Maintenant il est sûr que le Concile est «un événement destiné à laisser une empreinte indélébile dans l'histoire de l'Église» et, à bon droit, Nous en attendons des fruits abondants dont pourront certainement profiter plus copieusement ceux qui travailleront après Nous». Combien de catholiques savaient à cette époque que **Jean XXIII œuvrait non pour l'Église catholique, mais pour la Contre-Église** ? Pour nous maintenant, la confusion n'est plus possible et, connaissant la face cachée de ce ténébreux Concile, nous devons lire ces déclarations en leur restituant tout leur sens.

Un des objectifs majeurs du Concile était l'UNITE, selon la prière sacerdotale du Christ «*Unum sint*». Quoiqu'ils s'en défendent, ceux qui œuvrent pour cette unité, Béa en tête, n'attendent pas une conversion des hérétiques et des schismatiques, mais un «rapprochement». Qui devra faire les pas nécessaires ? L'Église catholique ! Les Protestants peuvent largement exposer leurs souhaits dans la presse vaticane qui leur est entièrement acquise. Ils n'en reviendront pas eux-mêmes et ils pourront constater par la bouche du délégué évangélique, le Dr. Schlink : «Nous sommes conscients du progrès considérable que représente la rencontre ici au Concile ; et nous concevons le caractère extraordinaire de ce geste, que l'on communique les mêmes schémas que ceux qui sont remis aux Pères du Concile et que votre Éminence nous donne la possibilité d'exprimer notre avis sur ces schémas».

De même le très protestant Dr. Oscar Cullmann jubilait dans une conférence de presse : «Notre présence ici. Je souscris entièrement à ce que le cardinal Béa vous a dit sous ce rapport c'est un miracle. Quand je nous vois occuper tous les matins nos places qui sont presque des places d'honneur, en face des cardinaux, quand le secrétaire du Concile prononce chaque matin, après la messe le *exeant omnes* et que nous pouvons rester sur nos places... je ne sais pas si les laïcs se rendent tous compte de ce que sous ce rapport notre présence ici signifie».

Et de saluer ensuite toutes les propositions de «renouveau», soit liturgique, soit théologique, visant à un rapprochement avec le protestantisme. Les aveux des adversaires sont toujours très instructifs pour qui veut prendre la peine de les examiner.

On a recours à toutes les séductions. Dans un discours prononcé à sainte Sabine sur l'Aventin, rapporte Algisi dans sa Biographie, Jean XXIII a «reconnu que les "frères séparés" ont conservé les éléments les plus précieux de la fondation divine» (Algisi, Jean XXIII, p. 301). Jean XXIII insistait souvent sur le fait que ce qui unit les chrétiens est plus important que ce qui les sépare. Dans *Ad Petri Cathedram*, il ne manqua pas de faire une allusion respectueuse au Conseil œcuménique des Églises, composé, comme on sait, de protestants et d'orthodoxes, et émouvante fut la prière adressée aux membres des communautés séparées dans laquelle il leur demandait de se laisser appeler par lui du nom de "frères" et de "fils". Quand on sait que le C. O. E. est une assemblée essentiellement révolutionnaire et marxiste, est-il convenable d'en affubler ses membres du doux nom de "fils" et de "frères" ? La fable *Le loup et l'agneau* n'a rien perdu de son actualité ; la plus élémentaire prudence commanderait pourtant de s'en souvenir ! Mais au fait, l'Évangile ne donne-t-il pas le nom de mercenaire à celui qui livre son troupeau aux loups rapaces ?

Voici ce que nous lisons sous la plume du pasteur Schutz de Taizé (*Documentation Catholique*, 1961, p. 103) «Que l'on évite de nouvelles définitions [dogmatiques] qui creuseraient encore le fossé. Que l'on ne parle pas de "retour" des frères séparés... L'expression "retour" est très loin de la mentalité de l'homme d'aujourd'hui qui préfère se dépasser lui-même dans une marche en avant». ...«Espérance d'une fraternité universelle. L'union des chrétiens ne sera pas le triomphe des uns sur les autres. S'il y avait victoire des uns et défaite des autres, personne n'accepterait une telle unité». Max Thurian renchérit «Nous espérons que, comme le disait le pape, l'on ne cherchera pas à faire un procès historique ou à voir qui avait raison et qui avait tort» ; mais que tous les évêques auront l'audace de se tourner vers l'aujourd'hui de Dieu, pour qu'Il renouvelle son Église, avec les moyens qui lui sont propres et qui puissent être capables de briser des résistances séculaires invincibles».

Ces souhaits correspondaient tout à fait à ceux de l'aile avancée de l'Église qui, par la bouche du cardinal Koenig, le 30 janvier 1961, dévoilait ses batteries (*Documentation Catholique*, 1961, p. 446) : «Du Concile devrait découler un élargissement des pouvoirs des conférences épiscopales.

- Une plus grande libéralité en ce qui concerne la liturgie et la langue employée.
- Une réforme du Droit Canon, de l'Index, et de la pratique pénitentielle.
- Une intensification de la pastorale par une vaste répartition planifiée du clergé.
- Une élaboration plus poussée du droit des laïcs.

Koenig, tout en espérant que «le Concile ne sera pas un point d'arrivée, mais le premier pas d'un nouvel et ample développement vers le but tant désiré», redoute qu'il n'y ait des «influences qui tendraient à infléchir le cours des choses». Entendez «les forces conservatrices»... Avec vingt ans de recul, on voit que ces craintes étaient vaines. Les conférences épiscopales sont toutes-puissantes. La liturgie a volé en éclats sous les coups des mille et une prières eucharistiques. Le "vernac" a définitivement sonné le glas du latin, nonobstant Pie XII qui, en 1956, affirmait : «L'Église a de graves motifs de maintenir fermement dans le rite latin l'obligation inconditionnée pour le prêtre célébrant d'employer la langue latine».

L'Index a disparu, comme le sacrement de Pénitence, qui, dans les meilleurs cas, a fait place aux absolutions collectives. Le nouveau Code de Droit Canon n'a pas encore été publié, mais on se demande ce qu'il pourra bien codifier, puisque chacun est soumis à sa «droite conscience». La répartition planifiée du clergé n'a posé aucun problème, grâce aux 33 000 réductions à l'état laïque dénombrées depuis 1960. L'élaboration du droit des laïcs est chose faite, si on en juge par les «messes sans prêtre» et le diaconat des hommes mariés qui, de cas particuliers, sont devenus règle générale.

Le cardinal Béa était bien conscient que selon le Code de Droit Canonique «les laïcs n'ont pas le droit de participer au Concile ni avec voix délibérative, ni avec voix consultative», mais grâce au Secrétariat des laïcs, le biais est trouvé et ainsi, constate-t-il : «Les laïcs peuvent aussi participer à la préparation du Concile, non pas seulement d'une façon formelle, mais aussi d'une façon effective» (*Documentation Catholique*, 1961, p. 450).

Pour le déroulement du Concile, il convient de se reporter au livre très fidèle *Le Rhin se jette dans le Tibre*. Ralph Wiltgen raconte comment, d'emblée, l'aile progressiste a su éliminer le travail de préparation des commissions qui, à son goût et à celui du Père Rouquette, «ne risquait pas de pécher par excès de hardiesse et de nouveauté» ! Le ton avait été donné dès le 4 août - date fameuse s'il en est - par le R. P. Ciappi, théologien de Jean XXIII : «Il ne faudrait pas s'attendre ni à de nouveaux anathèmes ni à de nouveaux dogmes... Des condamnations explicites, aussi bien que de nouvelles définitions, ne semblent pas s'harmoniser avec le climat de retour des frères égarés et de réconciliation avec les frères séparés qui est dans les vœux de tous et principalement du Pasteur suprême ». La déclaration de Dom Helder Camara, le 25 novembre, à propos de la cérémonie d'ouverture, «difficilement supportable à notre époque de télévision», appuyée par Mgr Jenny, soupirant après «l'horrible rumeur du Confiteor récité deux à deux par 2500 évêques» achèveront de camper les personnages qui s'acharneront, quatre ans durant, avec l'appui du «mercenaire suprême», à dépecer l'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique !...

«Lorsque la hiérarchie catholique, tout entière unie à son chef visible et assistée par l'Esprit Saint, émettra ses oracles pour la conservation de la foi et l'amélioration des mœurs, l'événement sera entouré de tant de lumière et de tant d'autorité, qu'un renouveau de vie surnaturelle fleurira dans l'Église et que nos frères séparés ne pourront laisser d'y reconnaître le doigt de Dieu» (Jean XXIII).

Beaucoup de traditionalistes se plaisent à dire que Jean XXIII, au soir de sa vie, effrayé par les forces qu'il avait déchaînées, regrettait sa décision d'avoir convoqué un Concile. Il n'en est rien après avoir offert sa vie pour le Concile, le 2 février 1960, il déclarait qu'il offrait sa mort pour sa poursuite, comme nous le lisons dans Neuvecelle (*Jean XXIII*, p. 479) : «Le lit est un autel, l'autel veut une victime, je suis prêt. J'offre ma vie pour l'Église, la continuation du Concile œcumé-

nique, la paix du monde, l'union des chrétiens».

«De toutes manières et dans tous les sens du mot, **Vatican II sera le Concile de Jean XXIII**», déclare Daniel Rops. Un adversaire du Concile Vatican I, dans une adresse que relève Jean XXIII, lui-même, se trompait-il vraiment lorsqu'il s'écriait : «Vous êtes aujourd'hui réunis pour un nouveau et dernier concile à Rome. Le premier, celui de Nicée, fut un solennel et vénérable baptême triomphal, célébrant l'unité de la religion que tous les temps demandaient. **Le vôtre, le dernier, attestera, quoi que vous fassiez, l'évidente agonie d'une religion mourante et par conséquent l'aube prochaine d'une autre religion**» ?

La responsabilité personnelle de Jean XXIII dans le déroulement du Concile, si différent des autres, est relevée par Henri Fesquet, dans *le Monde* du 24 mai 1961 : «Non sans difficultés et résistances, Jean XXIII renouvelle progressivement le "style" de l'Église. Personnellement hostile à tout faste excessif, donnant l'exemple d'une humilité authentique, il séduit tous ceux qui l'approchent par sa bonté et sa simplicité... Jean XXIII a décongestionné l'Église. Chacun s'y sent aujourd'hui à l'aise et peut faire entendre sa voix. Rarement l'aspect monarchique du gouvernement ecclésial s'est fait aussi discret... sans doute serait-il vain d'attendre dans l'immédiat des résultats révolutionnaires».

Ce style de l'Église que Jean XXIII renouvelle progressivement, le fait-il vraiment aussi démocratiquement que le croit Fesquet ? Comment ce despote rusé a-t-il procédé pour opérer les réformes liturgiques qui, plus tard, à l'abri du paravent conciliaire, ont permis **de substituer le culte de l'homme au Culte de Dieu** ? Examinons la deuxième séduction

LA LITURGIE

En 1960, la *Documentation Catholique* (n° 1320, p. 114) dénombrait les «dissidences catholiques» fleurissant alors en France. Dix-neuf au total. Toutes ces sectes, ayant le catholicisme comme référence de base, sont néanmoins schismatiques, puisque séparées de Rome, mais chacune a un trait particulier qui la différencie des autres.

L'une a la messe dominicale le samedi soir. L'autre pratique le Pentecôtisme catholique. L'autre a remplacé l'Extrême-Onction par le sacrement des malades. Telle autre a abandonné la confession auriculaire. Celle-là milite pour l'œcuménisme. Cette autre a introduit le baiser de paix à la communion. Toutes célèbrent la liturgie romaine en français.

Gravez bien cette mosaïque de particularités dans vos mémoires, car, dix ans après, la religion conciliaire les englobera toutes, devenant ainsi la vingtième dissidence catholique, avec à sa tête non plus seulement des évêques schismatiques, mais «un pape» !

Bien sûr, beaucoup se souviennent que Jean XXIII a apporté des modifications dans la liturgie. Sur le moment, elles ont un peu indisposé les fidèles et certaines ont été nettement impopulaires. Mais avec le temps et les débordements conciliaires, elles paraissent anodines. Aussi allons-nous les récapituler, afin de pouvoir mieux juger de quelle manière Jean XXIII a respecté le serment de ne rien changer du dépôt confié à lui par ses prédécesseurs.

Le 11 janvier 1960, le Saint Père agrée un *Lectionnaire latin-français* pour la lecture de l'épître et de l'évangile. «Sa Sainteté ne peut que se réjouir de cette initiative très opportune... Sa Sainteté souhaite paternellement que l'utilisation du *Lectionnaire* produise dans le peuple chrétien les bienfaisants résultats qu'en attend, à si juste titre, l'épiscopat français». (On se demande comment le peuple français avait pu, jusque là, suivre les messes sans *Lectionnaire latin-français* !...)

A partir du 10 mars 1960, on peut distribuer la communion dans la soirée, en dehors des messes du soir, en respectant le jeûne établi par la Constitution de Pie XII *Christus Dominus*.

Le 9 mars la Congrégation des Rites permet d'omettre la récitation des prières de Léon XIII, à la fin de la Messe, dans tellement de cas que, pratiquement, c'est décréter leur disparition. Désormais leur récitation est autorisée en vernaculaire. La brèche est ouverte, elle ne fera que s'élargir et on réalise pourquoi «Sa Sainteté» se réjouissait tant de l'impression d'un *Lectionnaire latin-français*.

Le 7 mai 1960, les litanies du Précieux Sang doivent être insérées dans le Rituel Romain et le 12 octobre de la même année, après la Bénédiction du Saint Sacrement, on ajoutera une nouvelle acclamation : «Béni soit son précieux sang».

Ayant ainsi rassuré les âme pieuses, en ayant officialisé des dévotions depuis longtemps sollicitées et n'oubliant pas, chaque fois, de les assortir d'indulgences, Jean XXIII, le 25 juillet de la même année, «Motu proprio et de science certaine», décrète un nouveau Code de rubriques du Bréviaire et du Missel romain.

«Après avoir longuement et mûrement réfléchi, explique-t-il, Nous en sommes venu à penser que les grands principes commandant la réforme de l'ensemble de la liturgie devaient être proposés aux Pères au cours du prochain Concile œcuménique, mais que l'amendement des rubriques du Bréviaire et du Missel ne devait pas être différé davantage».

Il faut nous habituer aux méthodes de gouvernement particulières de Jean XXIII. Il viole les lois et décide aussitôt la refonte du Droit Canon, il modifie de fond en comble la *Lex Orandi* et laisse au Concile le soin d'en exposer le bien-fondé.

«La nouvelle fixation des rubriques a pour résultat, d'une part une meilleure rédaction de l'ensemble des rubriques du bréviaire et du missel, dans un ordre plus clair et dans un texte unique et d'autre part d'introduire certaines modifications particulières qui réduisent un peu la durée de l'Office Divin. Cela était souhaité par un grand nombre d'évêques, en considération surtout de ces nombreux prêtres qui sont de jour en jour accablés de travaux pastoraux. Ceux-là et tous ceux qui sont tenus à la récitation de l'Office Divin, Nous les exhortons paternellement à compenser l'allègement de la durée de l'Office, par une ferveur et une diligence plus grandes... Les leçons des Saints Pères sont aussi parfois un peu abrégées» (Motu proprio *Rubricarum instructum*).

On aurait pu penser un instant que ceux pour qui la récitation de l'Office Divin est l'occupation première, seraient invités à conserver un bréviaire plus complet ! Mais non, ce motu proprio révoque « es statuts, privilèges, indults, coutumes, de quelque genre que ce soit, même séculaires et immémoriaux, même très spéciaux et dignes de mention individuelle, qui ne sont pas conformes à ces rubriques».

Ainsi on peut constater combien **Jean XXIII, si affable, si plein de délicatesse avec ceux qui ont toujours témoigné des sentiments hostiles à l'Église peut prendre une attitude dictatoriale pour modifier des habitudes très vé-**

nérables ! De ce jour, les éditeurs de livres liturgiques, perdus dans des incessants «remaniements», ne sauront plus à quel saint se vouer et perdront leur clientèle rebutée et lassée par tant de changements. Au mois de septembre, *l'Osservatore Romano*, organe officiel du Vatican, expliquant ces réformes, ne craint pas de préciser (*Documentation Catholique*, 1960, p. 1130) : «Cette réduction de matines est l'abréviation dont parle le pape dans le motu proprio comme d'un allègement du pensum quotidien de l'Office Divin, désiré par de nombreux évêques, en considération surtout de ces nombreux prêtres qui sont de jour en jour davantage accablés de travaux pastoraux». Vous avez bien lu la louange divine est qualifié de PENSUM QUOTIDIEN et les devoirs pastoraux, c'est-à-dire le service de l'homme prend le pas sur la glorification de Dieu. Or, remarque le T. R. P. Desurmont : «Le plan divin est contrarié et ce n'est pas impunément que l'on contrarie Dieu». Et il ajoute : «La force des sociétés réside dans le maintien de leur législation envers et contre tout. S'il était sage d'abaisser la loi parce que la conduite n'y correspond plus, il faudrait commencer par mutiler le Décalogue c'est ce que Dieu ne fera jamais... Quand la loi est et demeure parfaite, les très bons se sanctifient, les bons pratiquent convenablement la vertu, les médiocres se font de salutaires reproches et les mauvais s'en vont et se cachent» (T. R. P. Desurmont, La Charité Sacerdotale, p. 371).

Tout à la fois, on diminue la longueur des offices, on simplifie la qualification des fêtes qui ne seront plus que de 1re, 2è, 3è classe et on supprime les fêtes qui font «double emploi» la Chaire de saint Pierre (quel aveu !), la Sainte Croix, saint Michel, saint Jean, saint Léon, saint Anaclet, saint Marcellin. D'autres fêtes seront réduites à l'état de simple commémoraison, comme celle de Notre Dame des Sept Douleurs, Notre Dame du Mont Carmel, Notre Dame de la Merci, etc. Après une telle hécatombe, *l'Osservatore Romano* n'a pas honte de conclure : «Tout prêtre saura gré à S. S. Jean XXIII de ce nouveau geste de si grande sollicitude en faveur de la partie la plus choisie de son troupeau, délicat et paternel, l'invitant à vivre et à prier plus intensément avec l'Église» ! Peut-on se moquer davantage de Dieu ! Faut-il que la Charité se soit refroidie à ce point que les catholiques aient si peu réagi devant de telles amputations !

Au total ce sont 530 Canons qui modifient la récitation du Bréviaire et le calendrier liturgique. On ne touche pas à la célébration de la messe, ...mais le 13 novembre 1960 c'est l'inauguration de la phase préparatoire du Concile dans la Basilique Saint Pierre avec une messe byzantin-slave, ce qui jusque là était strictement interdit, seul le rite latin étant admis à Saint Pierre de Rome. Mais, dit Jean XXIII au cours de son allocution : «Il Nous était si doux d'entrelacer la prière lente, mélodieuse et pénétrante du *Gospodi Pomiloui* avec le *Kyrie Eleison*. Il Nous est difficile de vous dire la tendresse que Nous ressentons toujours dans ce rappel nostalgique de ces jours, de ces personnes, de ces lieux lointains chers et bénis».

Voilà comment pour calmer sa nostalgie du *Gospodi Pomiloui*, Jean XXIII a piétiné la Tradition. S'il reconnaît que «la liturgie latine est très digne d'estime», il marque une nette préférence pour les liturgies orientales. Ceci ne sera pas sans de très lourdes conséquences pour les catholiques de rite latin. En effet, successivement, le 10 août 1960 et le 7 juillet 1961, la Sacré Congrégation des rites autorise la traduction en langue espagnole et polonaise des textes au cours des messes soit lues soit chantées. C'était là le prélude à l'abandon du latin pur et simple.

«**La première condition de la Sainteté est l'orthodoxie, la plus généreuse ardeur ne saurait y suppléer**». Cette constatation du cardinal Pie nous fait un devoir de nous interroger sur l'orthodoxie de Jean XXIII. Dans ses directives aux prédicateurs de Carême en février 1961, il leur enseigne que «les fruits [de la Rédemption] sont appliqués... à tous les hommes par l'action sanctificatrice et missionnaire... L'homme est inséré dans la vie même de la bienheureuse Trinité et il devient héritier du Ciel» (*Documentation Catholique*, 1961, p. 293). Le même mois, il redit aux élèves du Séminaire Français : «Le calice que vous aurez à répandre pour les hommes du monde entier». *Pro Multis* ne peut être traduit par «TOUS», mais seulement par «BEAUCOUP». C'est là pourtant de la théologie élémentaire : la Rédemption a été opérée pour l'humanité tout entière, mais, conséquence du péché originel, seuls un certain nombre, fidèles aux lois de Dieu, en bénéficieront. Ainsi l'hérésie est-elle enseignée par celui qui, au Canon de la Messe, est appelé : «Serviteur de Dieu», «Défenseur et Gardien de la Foi» ! Comment s'étonner, dès lors, qu'elle puisse s'étaler au grand jour, sans quelle soit jamais dénoncée ni sanctionnée. Par un pénible renversement des choses, l'opposition des catholiques vigilants sera accusée d'être "polémique" et de mettre un frein au développement d'un monde «plus juste, plus fraternel et plus humain» !... Le 16 avril, Jean XXIII, décidément très marqué par ses missions en Orient, récidive et sacre Mgr Coussa selon le rite grec dans la chapelle Sixtine, ce qui ne s'était jamais encore fait au Vatican. Il justifie son geste par la nostalgie du passé, celle-là même qui est tant reprochée aux traditionalistes, désolés de constater la disparition forcée du latin.

Jusque là les fidèles n'avaient été que peu touchés par ces innovations et n'en avaient certainement pas compris l'importance. Seuls les usagers du Bréviaire pouvaient les avoir appréciées à leur juste valeur. Mais le 13 février 1961, la Congrégation des Rites publie des ordonnances pour la révision du calendrier des saints. Nous reproduisons les passages tels qu'ils ont paru dans la *Documentation Catholique* n° 1352, p. 656-657 :

29. Dorénavant, les patrons, tant principaux que secondaires, constitués autrefois pour des régimes ou des royaumes qui ont disparu, de même les patrons choisis autrefois à cause d'événements extraordinaires, comme une peste, une guerre ou telle autre calamité, ou à cause d'une dévotion spéciale maintenant abandonnée, ne seront plus vénérés liturgiquement comme patrons.

30. Il appartient uniquement à la sacrée congrégation des Rites d'accorder aux patrons d'un institut ou d'une province religieuse de jouir des droits liturgiques, à moins qu'ils ne soient liturgiquement vénérés depuis des temps immémoriaux.

31. Les autres patrons de tout genre, en dehors de ceux dont il a été parlé aux numéros précédents, doivent être considérés comme des patrons au sens large, proposés pour de purs motifs de piété, sans aucun privilège liturgique.

B. *Les fêtes communément appelées de "dévotion"*

Les fêtes introduites depuis le Moyen-Age par la dévotion privée dans le culte public de l'Eglise ont trop envahi les *calendriers particuliers.*Par conséquent, dans ces calendriers, ces fêtes ne seront retenues que si des raisons vraiment spéciales le demandent.

33. Parmi ces fêtes de "dévotion", on supprimera des calendriers les suivantes qui, le plus souvent, sont déjà célébrées à d'autres fêtes ou temps de l'année ou n'ont de relation qu'avec un lieu particulier. Ce sont :

- La Translation de la Maison de la Bienheureuse Vierge Marie (10 décembre) ;
- L'attente de l'enfantement de la Bienheureuse Vierge Marie (18 décembre) ;
- Les fiançailles de la Bienheureuse Vierge Marie avec saint Joseph (23 janvier) ;
- La fuite de Notre-Seigneur Jésus-Christ en Égypte (17 février) ;
- La prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ (mardi après le dimanche de la Septuagésime) ;
- La commémoration de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ (mardi après le dimanche de la sexagésime) ;
- La sainte Couronne d'épines de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après les Cendres) ;
- Sainte lance et clou de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après le Ier dimanche de Carême) ;
- Le saint Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après le IIe dimanche de Carême) ;
- Les cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après le IIIe dimanche de Carême) ;
- Le Très Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après le IVe dimanche de Carême) ;
- Le Cœur eucharistique de Jésus (jeudi après l'octave de la Fête-Dieu) ;
- L'Humilité de la Sainte Vierge Marie (17 juillet) ;
- La Pureté de la Sainte Vierge Marie (16 octobre) ;

Ces fêtes pourront cependant être conservées si elles ont une attache spéciale avec un certain lieu.

La fête de sainte Philomène vierge et martyre (11 août) est supprimée de tous les calendriers.

C. *Les fêtes supprimées du calendrier universel*

34. En ce qui concerne les fêtes qui, en vertu du n° 8 des changements à apporter au *Bréviaire et au missel romains* d'après le Code des rubriques, ont été supprimées du calendrier universel, les dispositions suivantes sont prises plus spécialement pour les calendriers particuliers :

- La fête de saint Anaclet, à quelque titre et degré qu'elle soit célébrée, est transférée au 26 avril, sous son vrai nom de saint Clet ;
- La fête de saint Vital est transférée au 4 novembre, unie à celle de saint Agricole ;
- La fête de la Chaire de saint Pierre sera célébrée une seule fois, le 23 février ;
- Les fêtes indiquées au n° 8, b, c, d, g et h, même si quelque part elles sont la fête du patron principal ou du titulaire d'une église, seront transférées aux fêtes principales. Ainsi :
- La fête de l'Invention de la sainte Croix sera transférée du 3 mai au 14 septembre ;
- La fête de saint Jean devant la Porte latine, du 6 mai au 27 décembre ;
- La fête de l'Apparition de saint Michel, archange, du 8 mai au 29 septembre ;
- La fête de saint Pierre aux Liens, du 1er août au 29 juin ;
- La fête de l'Invention de saint Etienne, du 3 août au 26 décembre.

L'émotion fut grande et le peuple accepta mal la disparition de sainte Philomène, celle qui avait fait tant de miracles sur la demande du saint curé d'Ars. Il paraît que les progrès de la science moderne avaient permis de découvrir que l'ampoule rougie qui se trouvait près de sa tombe ne pouvait bien être qu'une ampoule de vin. Aussi un certain monsieur Marucchi, en 1904, en constatant que la plaque du tombeau avait subi un déplacement à son avis "intentionnel", en concluait que ce n'était pas une martyre qui reposait, mais un obscur chrétien. Le martyrologe avait beau mentionner deux martyres et une vierge du nom de Philomène, c'était trop et dans le doute on préféra tout supprimer. L'hebdomadaire anglican *Church Times* écrivit à cette occasion : «**La décision de préférer la science historique à la crédulité superstitieuse est le signe typique du changement d'esprit du Vatican. C'est là une cause de satisfaction pour les Églises séparées de Rome depuis longtemps**», et de douleur pour les âmes ferventes qui, trop respectueuses, n'osaient pas encore se demander quel "esprit" soufflait désormais sur le Vatican !

A partir de 1953, par la Constitution *Christus Dominus* de Pie XII, les règles du jeûne eucharistique furent considérablement assouplies. A partir de 1957, les messes du soir furent largement autorisées, si bien qu'en 1961 les malades, eux aussi, se virent accorder la possibilité de communier le soir. *L'Osservatore Romano* commente ainsi l'événement (*Documentation Catholique*, 1961, p. 1439) : «Les fruits spirituels de cette providentielle innovation ont été si abondants que, peu d'années après la publication de *Christus Dominus*, de nombreux évêques demandèrent humblement au Saint Père, mais avec insistance, d'autres facilités et adoucissements».

Une "innovation" ne peut jamais être "providentielle", car saint Paul et, plus près de nous, saint Pie X ont toujours recommandé de fuir la nouveauté. Les «facilités et adoucissements» n'ont jamais donné que des fruits de décadence et de laxisme au point que le pasteur Wurmbrand constatait : «Les catholiques communient comme les moutons broutent l'herbe !» Mais c'est ainsi et *l'Osservatore Romano*, sans crainte d'être démenti en haut lieu, pouvait conclure : «Il est à espérer que les fruits déjà obtenus, grâce aux facilités accordées au cours de ces dix dernières années, se multiplieront de plus en plus largement, mais on peut aussi souhaiter que les fidèles s'abstiendront de multiplier les demandes pour obtenir encore de plus larges dispenses, qui finiraient pratiquement par supprimer totalement le jeûne eucharistique lui-même». Les fidèles n'ont plus eu à multiplier les demandes, on leur a accordé tout, sans qu'ils ne réclament plus rien. Ils ont même été stupéfaits lorsqu'ils ont entendu que Paul VI leur permettait d'absorber de l'alcool un quart d'heure avant de communier. Seul le diable pouvait avoir une idée aussi saugrenue !

Enfin le 13 novembre 1962, Jean XXIII jette le masque et sous prétexte de dévotion à saint Joseph, «de son propre mouvement», dit le décret de la Congrégation des Rites, introduit le nom de ce saint au Canon de la messe : «*Communicantes... Domini Nostri Jesu Christi ; sed et beati Joseph ejusdem Virginis sponsi*». Cette innovation est absolument contraire au sens de la Messe, qui est le Sacrifice de la Nouvelle Alliance. Saint Joseph étant mort avant la vie publique de Jésus et avant sa Passion fait partie de l'Ancien Testament, qu'on le veuille ou non. Au Canon de la Messe ne doivent fi-

gurer que les noms des martyrs, des défenseurs de la foi et de ceux qui sont chargés de maintenir l'orthodoxie. Lisez pour plus amples informations l'annexe de la présente brochure !

Ce bouleversement de la Tradition n'a pas suscité de protestation. Comme toujours le peuple n'y a vu qu'un geste pieux. Les théologiens, là encore, des chiens muets, ont gardé le silence. Pourtant cette décision, apparemment mineure, allait avoir une portée incalculable, car, selon la Bulle *Quo Primum*, il est absolument interdit d'apporter aucune modification à la Messe sous peine de déchaîner la malédiction divine. Effectivement, de ce jour, par la loi de l'accélération, le Concile ayant ouvert les portes à toutes les forces destructrices de l'Église, les décisions ruineuses pour notre sainte Religion ne vont cesser de s'accumuler.

Voit-on maintenant pourquoi, deux mois après le début de son pontificat, sans que la nécessité s'en fasse sentir, Jean XXIII n'avait d'autre préoccupation, avec l'ouverture du Concile, que «l'adaptation du Droit Canon aux impératifs de notre temps» ? En promettant de modifier «très prochainement» le Droit Canon, il rassurait les juristes qui auraient pu faire des objections devant des bouleversements qui touchaient non seulement le gouvernement intérieur de l'Église et sa doctrine, mais aussi ses relations avec des ennemis irréductibles, tels les Juifs et les francs-maçons. Troisième séduction

LES JUIFS

Le 27 mars 1959, Jean XXIII, pontife depuis cinq mois, célébrait l'office du vendredi saint en la basilique romaine de Sainte Croix de Jérusalem. On sait que ce jour-là l'Église, depuis des siècles, invite les fidèles à prier à de grandes intentions, dont la moindre n'est pas la conversion des Juifs. Jusqu'en 1948, l'oraison *Pro Perfidis Judæis*, au contraire des huit autres, était récitée sans l'injonction *Flectamus Genua*, car, explique Dom Guéranger, les bourreaux ayant tourné en dérision cet acte d'adoration du Sauveur, l'Église craint de rappeler le souvenir de l'outrage. Voici comment la *Documentation Catholique* expose les décisions de la Congrégation des Rites :

LA MODIFICATION DE LA PRIÈRE POUR LES JUIFS LE VENDREDI SAINT

Les expressions *perfidi judæi* et *judaica perfidia* employées dans la liturgie du Vendredi saint n'étaient pas sans heurter beaucoup de chrétiens, surtout après les crimes de la dernière guerre inspirés par l'antisémitisme. Déjà, le 10 juin 1948, la Sacrée Congrégation des Rites avait déclaré que «dans les traductions en langue moderne, les expressions signifiant «infidélité, infidèles en matière de foi» ne sont pas à réprouver». Puis le nouvel Ordo de la Semaine sainte avait prescrit la génuflexion après l'oraison pour les Juifs, comme après chacune des grandes oraisons dans lesquelles elle se trouve insérée, alors qu'auparavant les rubriques prescrivaient de l'omettre.

Un dernier pas a été fait dans ce sens par S. S. Jean XXIII qui, pour la cérémonie du vendredi saint de cette année à laquelle il a assisté en l'église romaine Sainte-Croix de Jérusalem, a fait supprimer les mots *perfidi* et *perfidia*. Cette décision se trouve aujourd'hui sanctionnée par une décision de la Sacrée Congrégation des Rites. Voici le texte que cette Congrégation a prié S. Exc. le nonce apostolique en France de bien vouloir faire transmettre aux évêques et qui a été reproduit par plusieurs *Semaines religieuses* :

Par souveraine disposition de S. S. Jean XXIII, la prière liturgique du Vendredi saint «*pro conversione Judæorum*» a été modifiée comme il suit : «*Oremus et pro Judæis ut Deus et Dominus poster auferat velamen de cordibus eorum ; ut et ipsi agnoscant Jesum Christum Dominum Nostrum*.

Oremus. Flectamus genua. Levate.

Omnipotens sempiterne Deus, qui Judœos etiam a tua misericordia non repellis : exaudi preces nostras, quas pro illius populi obcæcatione deferimus ; ut agnita veritatis tuce luce, quæ Christus est, a suis tenebris eruuntur. Per eumdem Dominum... »

Voici le texte ancien de la prière :

Oremus et pro perfidis Judæis ut Deus, et Dominus noster auferat velamen de cordibus eorum ; ut et ipsi agnoscant-Jlesum Christum Dominum nostrum.

Oremus.

Omnipotens sempiterne Deus, qui etiam Judaicam perfidiam a tua misericordia non repellis : exaudi preces nostras, quas pro illius populi obcæcatione deferimus ; ut agnita veritatis tuæ luce, quæ Christus est, a suis tenebris eruuntur. Per eumdem Dominum... (N. D. L. R.)

Jean XXIII, redresseur de torts, soucieux de débarrasser l'Église de «ses erreurs», décida, de lui-même, d'accéder aux désirs des Juifs. Ceux-ci, lors de la 3[è] Conférence européenne à Paris, diront qu'ils ont remarqué avec satisfaction «des modifications récemment introduites par le pape Jean XXIII dans la liturgie, tendant à supprimer le caractère offensant pour les Juifs et la religion juive de certains textes de la liturgie catholique». «Ce n'est naturellement qu'un commencement, diront-ils ensuite, mais qui permet d'espérer qu'on continuera sur cette voie».

Effectivement, le 5 juillet 1959, l'acte de Consécration du Genre Humain au Sacré-Cœur est modifié. Voici encore le texte de la *Documentation Catholique* :

On se souvient qu'au mois de juin dernier, S. S. Jean XXIII a fait supprimer de la prière liturgique du Vendredi saint pour la conversion des Juifs les mots *perfidi* et *perfidia*.

Dans le même esprit, le passage suivant a été supprimé dans l'acte de consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus : «Soyez le Roi de tous ceux qui sont encore égarés dans les ténèbres de l'idolâtrie ou de l'islamisme, et ne refusez pas de les attirer tous à la lumière de votre royaume. Regardez enfin avec miséricorde les enfants de ce peuple qui fut jadis votre préféré ; que sur eux aussi descende, mais aujourd'hui en baptême de vie et de rédemption le sang qu'autrefois ils appelaient sur leurs têtes ».

Les mots sont porteurs de vérité et si les choses vont sans dire, elles vont beaucoup mieux en les disant. L'acte de Consécration mutilé a maintenant perdu toute sa vigueur et toute sa force. Ce n'est plus qu'une prière lénifiante, qui a disparu, avec tant d'autres dévotions que les modernistes ont eu beau jeu de qualifier de "pieusardes" ! On ne modifie

pas impunément la *Lex Orandi*, tôt ou tard la *Lex Credendi* en subit les dommages.

Ce brusque changement d'attitude à l'égard des Juifs de la part d'un Pontife n'hésitant pas à rompre ouvertement avec la Tradition la plus sacrée, n'était pas improvisé. L'opinion avait été habilement travaillée et une lettre pastorale de Carême du cardinal Liénart fut publiée fort opportunément. Voici en résumé l'argumentation du cardinal : les Juifs ont horriblement souffert pendant la dernière guerre - à croire qu'il n'y a eu qu'eux ! - d'où l'obligation maintenant d'adopter à leur égard «une attitude de respect et d'amour à l'opposé [de ce qui se passe actuellement]». Liénard nous met en garde contre «le racisme aveugle» qui ne se justifie pas puisque «nous faisons tous partie de la même espèce humaine créée par Dieu dans l'unité». Il rappelle la parole de saint Paul : «Il n'y a plus ni Juif, ni Grec, mais une seule humanité tout entière rassemblée dans le Christ et appelée à réaliser sa commune et surnaturelle destinée». Le cardinal oublie seulement de préciser qu'il n'y a plus ni Juif ni Grec que dans la mesure où nous sommes régénérés dans l'eau du baptême.

De même, ce cardinal qui oublie si facilement la doctrine catholique, essaye de prouver ensuite que le peuple juif n'est pas déicide. «La cause profonde de la mort de Jésus sur la Croix, ce sont les péchés des hommes et, par conséquent, nous en sommes tous responsables, les Juifs n'en ont été que les exécuteurs. Il n'est pas vrai, non plus, qu'il soit le peuple déicide, car s'ils avaient été conscients de sa divinité, ils auraient cru en lui et ne l'auraient pas fait mourir. Cette inconscience leur a valu l'indulgence de Jésus lui-même : «Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font».

Cette argumentation n'était pas nouvelle, Théodore Herzl, en 1904, l'avait tenue devant Pie X, qui lui avait rétorqué :

«Notre Seigneur est venu en ce monde sans puissance. C'était un *povero*. Il vint en paix. Il ne persécuta personne. Il fut abandonné même par ses apôtres. Ce n'est que plus tard qu'Il prit sa vraie place. L'Église prit trois siècles à se développer. Les Juifs eurent donc tout le temps nécessaire pour accepter la divinité du Christ, sans être persécutés ni molestés. Mais ils choisirent de ne pas le faire, ils ne l'ont pas encore fait jusqu'à ce jour».

Décidé à se faire l'avocat du diable, Liénart nous met en garde contre l'ingratitude : n'avons-nous pas hérité de l'Ancien Testament ? Jésus, Marie, Joseph et les Apôtres, saint Paul et l'Église primitive de Jérusalem n'appartiennent-ils pas à la race juive ?»

C'est vrai reconnaît Saint Pie X : «La foi juive fut le fondement de la nôtre, mais elle a été surpassée par l'enseignement du Christ et nous ne pouvons admettre qu'elle ait quelque validité maintenant. Les Juifs qui auraient dû être les premiers à accepter le Christ ne l'ont même pas encore fait».

Liénart termine son plaidoyer en disant que c'est grâce à la défection des Juifs que les peuples païens sont entrés dans l'Église de Jésus-Christ et, de ce fait, nous devons éprouver beaucoup de gratitude pour ce peuple. En outre l'Évangile nous fait un devoir de pardonner à nos ennemis «et de nous mettre au service de l'universelle charité dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait «son commandement suprême». Ses disciples ont le devoir de pratiquer l'amour de tous les hommes et de tous les peuples et ils ont mission de répandre dans le monde le sens de l'égalité de tous les hommes devant Dieu». Il est facile de voir combien ce raisonnement est spécieux. Dans le plan du Salut les Juifs avaient la préséance, c'est vrai. Mais, s'ils avaient répondu à l'appel de Dieu, ce n'est pas pour autant que nous aurions été exclus, car, au Paradis, il y a place pour tous. D'autre part, si nous avons le devoir de pardonner à nos ennemis, supporter ceux de Dieu est «le comble de l'impiété» dit saint Thomas et les catholiques n'ont pas mission de répandre l'égalité, mais de prêcher à temps et à contretemps qu'après leur mort les hommes iront au Ciel, s'ils ont obéi à Dieu ; ceux qui ne l'auront pas fait iront en enfer. Saint Pie X est catégorique : «Les Juifs n'ont pas reconnu Notre-Seigneur, nous ne pouvons reconnaître le peuple juif».

Les Rabbins réunis en novembre 1961 à la troisième conférence européenne ont déclaré : «La raison d'être d'Israël est de devenir une sorte d'inspiration religieuse pour les Juifs du monde entier et pour tout le genre humain» !

Où le Juif puise-t-il son «inspiration religieuse qui doit guider tout le genre humain» ? Dans le Talmud ; le Talmud est le livre de la loi juive. «Le monde ne connaîtra la bonheur que lorsqu'il sera soumis à l'empire universel de cette loi, c'est-à-dire, à l'empire des Juifs», dit Bernard Lazare.

Voici quelques préceptes tirés du Talmud :

- «Seul l'Israélite est un homme, tout l'univers est à lui, toutes choses doivent le servir, principalement les animaux qui ont forme d'homme».

- «Le monde a été créé uniquement pour Israël, personne n'est appelé enfant de Dieu en dehors d'Israël ; personne n'est aimé de Dieu en dehors d'Israël».

- «Il est certain que notre captivité doit durer jusqu'à ce que soient effacés de la terre les princes chrétiens qui adorent les idoles».

Jésus reçoit les qualificatifs méprisants de «cet homme - un quidam - le pendu - le fils du charpentier - un bâtard». C'est un séducteur, un idolâtre qui n'enseigne que l'erreur et l'hérésie. Les chrétiens sont traités aimablement d'idolâtres, d'esclaves, d'idoles, de goïms, i. e. de gentils, d'ignorants, d'épicuriens.

Léon de Poncins, spécialiste éminent des problèmes du judaïsme et de la franc-maçonnerie a rédigé sur cette question un opuscule : *Le problème juif face au Concile*. Il y explique qui a œuvré pour opérer ce revirement dans l'Église catholique qui, jusque là, avait protégé ses fidèles contre les ennemis de Dieu. Il dénonce l'influence prépondérante de Jules Isaac - celui des manuels d'histoire de France, Malet et Isaac - qui, meurtri par la mort de sa femme et de sa fille en camp de concentration, veut en finir avec toutes les formes d'antisémitisme, le plus redoutable pour lui étant l'antisémitisme catholique fondé sur le récit de la Passion. Dès 1947, aidé du père Daniélou et de l'abbé Vieillard, il rédige un mémoire sur le *Redressement de l'enseignement chrétien concernant Israël*. Il trouve des appuis chez les protestants et, comme nous l'avons vu, son œuvre est patronnée à Lille par le cardinal Liénart. Citons Léon de Poncins (Le problème juif face au Concile, p. 9) : «En 1959, il donne une conférence à la Sorbonne sur le nécessaire redressement de l'enseignement chrétien à l'égard des Juifs, qu'il termine par un appel à la justice et à l'amour de la vérité de Jean XXIII. Peu après il rencontre plusieurs prélats de la Curie romaine, notamment le cardinal Tisserand, le cardinal Ottaviani, puis le cardinal

Béa, et, le 13 juin 1960, il est reçu par le Saint-Père auquel il demande la condamnation de «l'enseignement du mépris», et suggère la création d'une «sous-commission chargée d'étudier ce problème». Quelques temps après, M. Isaac «avait la joie d'apprendre que ses propositions avaient été retenues par le pape et transmises au cardinal Béa pour étude». Celui-ci créait alors au sein du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens un groupe de travail spécialement chargé d'examiner les rapports entre l'Église et Israël et en 1964 la question était soumise au Concile pour aboutir finalement au vote du 20 novembre 1964.

Léon de Porcins récapitule les exigences d'Isaac pour la modification des enseignements pontificaux :

- La condamnation et la suppression de toute discrimination raciale, religieuse ou nationale à l'égard des Juifs.
- La modification ou la suppression des prières liturgiques concernant les Juifs, celles du Vendredi saint en particulier.
- L'affirmation que les Juifs ne sont aucunement responsables de la mort du Christ dont la faute incombe à l'humanité entière.
- La mise en sommeil ou l'annulation des passages évangéliques relatant cet épisode crucial de la Passion, celui de saint Matthieu principalement.
- L'aveu que l'Église porte tous les torts dans cet état de guerre latente qui persiste depuis deux mille ans entre les Juifs et les chrétiens et le reste du monde.
- La promesse que l'Église modifiera définitivement son attitude dans un sens d'humilité, de contrition et de pardon à l'égard des Juifs, enfin qu'elle fera tous ses efforts pour réparer le tort qu'elle leur a causé en rectifiant et en purifiant son enseignement traditionnel, selon les directives de M. Jules Isaac.

Comment ne pas conclure à la préméditation quand on constate que Jean XXIII, avec l'appui de Liénart, Béa et tant d'autres, conscients ou écervelés, n'a pas attendu les délibérations du Concile pour satisfaire à toutes les exigences de Jules Isaac !

Quinze ans plus tard, sans soulever la moindre réprobation, Jean-Paul II, qui saluait en Jean XXIII «le bon pape, le pape du Concile, le pape de l'œcuménisme» (*Documentation Catholique*, 1981, p. 1112), nommait archevêque de Paris Lustiger, «un Juif décidé à le rester, même si cela est inacceptable pour beaucoup». Sa loi est celle du Talmud dont il proclame la grande loi : «La vocation d'Israël est que la lumière soit apportée aux Goïms» (*Documentation Catholique*, 1981, p. 239). Tout était mis en place ; deux mois avant sa mort, Jean XXIII pouvait opérer sa quatrième séduction :

PACEM IN TERRIS

Le 11 avril 1963, Jean XXIII adressait «aux Fidèles de l'Univers» ainsi qu'à «tous les hommes de bonne volonté», et pas seulement aux catholiques, comme un pape doit le faire, une encyclique que d'aucuns ont qualifiée à juste titre de "révolutionnaire".

Comme le souligne Joseph Bécaud, pourtant peu suspect d'intégrisme, dans sa présentation de l'encyclique : «A la lecture de *Pacem in Terris*, on est avant tout frappé par le peu d'allusion au mystère chrétien, à la foi de l'Église. Le fait est assez rare jusqu'ici dans les interventions du Magistère».

Effectivement, si Jean XXIII utilise une terminologie catholique, c'est pour mieux faire passer tous les poncifs modernistes et liquider la Religion Révélée au profit d'une religion purement panthéiste, matérialiste, naturaliste, libérale et communiste.

Les adversaires de la Religion ne s'y sont pas trompés qui ont accueilli cette encyclique avec des transports de félicitations. D'ailleurs n'avaient-il pas déjà accordé, un mois avant, à Jean XXIII, le prix de la Fondation Balzan - récompensant ceux qui œuvrent pour l'établissement de la paix dans le monde - avec l'accord des membres soviétiques ? Les esprits étaient donc bien préparés, d'autant que, dès le début du Concile, les éléments conservateurs avaient été mis en minorité. Aussi cette encyclique, portant en germe toutes les déclarations futures du Concile, pouvait être publiée sans susciter de réaction susceptible de faire échouer la conjuration moderniste.

Ont-ils lu attentivement ce texte, les traditionalistes qui se scandalisent maintenant des déclarations de Paul VI et de Jean-Paul II sur la Liberté religieuse, la dignité humaine, la justice et la paix telle que la conçoit l'ONU ? Certainement pas, sinon ils conviendraient que ces deux larrons ne font que répéter fidèlement les propos de celui à qui ils doivent d'occuper la Chaire de Pierre ! Nous invitons donc ceux qui sont préoccupés par la ruine de l'Église catholique, à relire cette encyclique avec les yeux éclairés par la foi et les mises en garde de Pie IX dans le *Syllabus* et de Saint Pie X dans *Pascendi*. Déjà nous attirons leur attention sur quelques traits caractéristiques.

«Paix sur la Terre dans le respect absolu de l'ordre établi par Dieu», quel catholique ne souscrit pas à cette déclaration préliminaire ? Mais le rusé Jean XXIII, ayant désarmé d'emblée la méfiance du lecteur, peut ajouter quelques paragraphes plus loin, sans risque de censure : «les normes de la conduite des hommes sont inscrites dans la nature humaine...» Nous sommes en plein naturalisme, le texte ne soufflant mot de la nature humaine viciée par le péché originel et qui a besoin de la grâce de Dieu pour être redressée et agir conformément au Décalogue. Cette erreur était condamnée seulement douze ans avant par Pie XII dans *Humani Generis*. Jean XXIII avait-il la mémoire tellement courte pour avoir oublié des rappels de doctrine si récents ? Ensuite nous est servi le refrain bien connu, prélude inévitable à l'anarchie et à la guerre civile, sur «les droits universels, inviolables et inaliénables de la personne humaine». «C'est la révolution, c'est le libéralisme», s'écrie le R. P. Desurmont dans ses leçons sur la Charité Sacerdotale, qui, en exagérant les «droits de l'homme» remplissent les goulags en ce bas monde et l'enfer dans l'autre !

Dans la première partie, *Pacem in Terris* dit : «La nature revendique aussi pour l'homme le droit d'accéder aux biens de la culture». Jean-Paul II n'invente donc rien quand il voit le salut de l'homme dans la Culture, comme il l'a écrit au cardial Casaroli (*Documentation Catholique* n° 1832, p. 604) : «Oui, l'avenir de l'homme dépend de la culture. Et si la culture est ce qui rend l'homme plus homme en tant qu'homme, il y va donc du destin même de l'homme». (sic !) Jusqu'à Pie XII le «salut des hommes» était dans le Croix, à condition d'appartenir à la Religion révélée par Dieu et de participer à

l'œuvre de Rédemption du Sauveur. Par la volonté de Jean XXIII tout cela aurait c hangé :ce souverain pontife d'une nouvelle vérité propose à l'ambition humaine non plus le salut éternel, mais seulement l'accession à «des postes et des responsabilités aussi adaptés que possible à ses talents et à sa compétence» ! Nous n'en sommes qu'au paragraphe 13 et nous avons déjà étalé au grand jour une prédication purement matérialiste et charnelle. Dire qu'un théologien, réputé traditionaliste, a avoué avoir lu ce document deux fois et n'y avoir rien trouvé de répréhensible !

Nous n'en finirons jamais d'être surpris de la conspiration du silence établie autour de ce monument d'hérésie. En effet, la «liberté religieuse» n'est pas seulement l'apanage de Vatican II ; elle est exposée au paragraphe 14 : «Chacun a le droit d'honorer Dieu suivant la juste règle de la conscience et de professer **sa** religion dans la vie privée et publique». Même avec l'appui de Lactance et de Léon XIII, cités pour l'occasion, nous sommes loin du dogme «HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT» ! Les évêques ne s'y sont pas trompés qui ont chassé les intégristes des cathédrales pour les transformer en mosquées, en lupanars ou en salles de concert... C'était déjà dans cet esprit qu'en 1960 l'évêque d'Alger avait protesté contre «la dévastation d'une synagogue, lieu de prière de la Communauté Israélite d'Alger». Sous Jean XXIII il ne faut plus songer à canoniser les briseurs d'idoles tels saint Félix (fêté le 30 août) ! Une nouvelle mentalité est façonnée : il faut respecter la part de vérité qu'il y a en tout. Déjà cette même année, 16 décembre 1960, les Français, bien recyclés, écoutaient sans sourciller, à une veillée de prières à Notre-Dame de Paris, sous la présidence des plus hauts dignitaires ecclésiastiques, un prêtre libanais formuler cette prière pour «la paix du monde par le Christ» : «Nous vous prions, Seigneur pour l'Islam... qu'il conserve pur le sens du sacré...par l'intercession de Notre-Dame de Fatima et de Lourdes, *la première Dame du Paradis musulman*» ! (Documentation Catholique n° 1343, p. 48) Pas plus qu'au moment du culte de la Déesse Raison ou de l'installation de Lustiger, la cathédrale n'a englouti un tel blasphème ! Le pire châtiment de Dieu n'est-il pas d'abandonner les hommes à leur triste sort ?

Avec ces nouveaux doctrinaires, le droit à la liberté ne se borne pas à celui de la religion, mais, selon leur logique, tout homme peut choisir son état de vie. Et dans le mariage, les femmes ne seront plus soumises à leur mari, comme le préconisait saint Paul. Les progrès de la science moderne ont modifié cette conception étroite et aliénante du mariage. Maintenant elles sont à égalité de droits et de devoirs. Jean-Paul II n'a donc rien innové et la procréation qui, jusqu'à Pie XII, était la première fin du mariage, est passée sous silence. On va laisser le temps aux mentalités d'évoluer pour admettre la paternité responsable, en attendant d'adopter les moyens préconisés par la franc-maçonnerie pour limiter les naissances. Un droit est encore reconnu aux hommes celui du travail. Que cette contrainte soit la rançon du péché originel, il n'en est pas question. Certains se sont dit à la lecture de *Pacem in Terris* que puisque Jean XXIII pouvait changer beaucoup de choses, il aurait pu aussi nous délivrer de cette servitude. Le pontife de "l'aggiornamento" tempère ce droit au travail de beaucoup d'autres moins austères droit de réunion, d'association, droit d'émigration, droit d'immigration, droits civiques. Tous les droits sont minutieusement répertoriés.

Bien sûr l'homme n'a pas que des droits, il a aussi des devoirs, *Pacem in Terris* le reconnaît. Ce serait le moment de rappeler aux «hommes de bonne volonté» qu'ils ont le devoir de connaître, d'aimer et de servir Dieu et par ce moyen obtenir la vie éternelle. Non, ce qui est exigé de la dignité de la personne humaine c'est «qu'elle agisse suivant une détermination consciente et libre... l'individu devra être mu par conviction personnelle, de sa propre initiative, par son sens des responsabilités et non sous l'effet de contraintes ou de pressions extérieures». Les hommes devront vivre ensemble dans la vérité, la justice, l'amour, la liberté. C'est exactement l'Évangile, tel que les francs-maçons le prêchent depuis 1789 !

Une fois ces normes de la vie collective atteintes, «les hommes s'ouvrent aux valeurs spirituelles... et sont portés à mieux connaître le Dieu véritable, transcendant et personnel». Nous sommes en plein Immanentisme, que saint Pie X dans Pascendi qualifie de DIVAGATIONS (*Pascendi*, I, 8).

Dans une deuxième partie, *Pacem in Terris* examine les rapports entre les hommes et les pouvoirs publics au sein de chaque communauté politique. Voici la conclusion : «Les hommes de notre temps ont acquis une conscience plus vive de leur dignité ; ce qui les amène à prendre une part active aux affaires publiques et à exiger que les stipulations du droit positif des États garantissent l'inviolabilité de leurs droits personnels. Ils exigent en outre, que les gouvernants n'accèdent au pouvoir que suivant une procédure définie par les lois et n'exercent leur autorité que dans les limites de celles-ci». Quelques paragraphes auparavant Jean XXIII affirmait : «La doctrine que Nous venons d'exposer convient à toute espèce de régime vraiment démocratique».

Rappelons que ce "Bon pape" désirait avant tout voir le «bon côté des choses» : «C'est Notre habitude, vous le savez, de porter plus spécialement notre attention, non pas tant sur ce qui attriste que sur ce qui édifie et réjouit» (3 février 1961). Fidèle à ce principe, il se garde bien de faire le bilan des événements politiques, depuis son avènement. Pudiquement il jette un voile sur quelques points chauds : l'écrasement de la Hongrie par les chars russes en 1958 ; l'indépendance du Congo et la révolte des Katangais en 1960 ; la dégradation des relations entre la Chine et l'URSS en 1960 ; l'édification du «Mur de la honte» à Berlin ; le drame de l'Algérie française en 1961 ; l'affaire de Cuba qui mit le monde à deux doigts de la guerre en 1962. Faut-il être imprégné d'utopie pour ne pas vouloir s'appesantir sur une telle accumulation de désastres et persister à mettre sa confiance dans la «dignité humaine» et les régimes «vraiment démocratiques» ! Jusqu'alors l'Église catholique avait toujours condamné de tels régimes, car, dans sa grande expérience des hommes, Elle savait que leur caractère laïc les conduit inexorablement à l'athéisme, avec comme corollaire la tyrannie et la persécution. Déjà lorsque le nonce Roncalli s'écriait en 1952 : «La paix, la paix à tout prix» - cri que devait reprendre Paul VI à l'ONU, treize ans après - il ne voulait pas considérer que si la paix avait été une des grandes préoccupations des pontificats de Pie XI et Pie XII, le ton était tout autre : «Il y a bien peu à attendre d'une paix artificielle et extérieure qui règle et commande les rapports réciproques des hommes comme ferait un code de politesse ; ce qu'il faut, c'est une paix qui pénètre les cœurs, les apaise et les ouvre peu à peu à des sentiments réciproques de charité fraternelle. Une telle paix ne saurait être que la paix du Christ» (Pie XI, *Ubi arcano Dei*, 23 décembre 1922).

Dans la troisième partie, *Pacem in Terris* traite des «rapports entre communautés politiques». Les mêmes principes

qui doivent régir les rapports entre humains sont appliqués aux diverses communautés politiques. Mais comme nous sommes dans un monde redevenu païen, ce ne sont que des vœux pieux, dans un vocabulaire délibérément imprécis. L'Église officielle, revue et corrigée par Jean XXIII, se fait, là encore, la servante des aspirations maçonniques qui s'étalent au grand jour. Jean XXIII ne craint pas le ridicule et prêche le désarmement intégral ! Désormais les relations des hommes et des peuples doivent être fondées sur «l'amour et non sur la crainte». Vingt ans après, on constate de quelle manière le calme règne en Pologne, en Afghanistan, au Vietnam ou au Liban ! On comprend que Jean XXIII ait fait la chasse aux «prophètes de malheur», tant la vérité et la réalité peuvent être blessantes !...

Dans une quatrième partie, *Pacem in Terris* préconise un gouvernement mondial pour «examiner et résoudre les problèmes que pose le bien commun universel en matière économique, sociale, politique et culturelle». Comme le processus de la mondialisation a beaucoup avancé de nos jours, on a du mal à mesurer combien ce souhait de Jean XXIII était inouï pour l'époque. **A croire qu'il était de connivence avec les plus hautes instances dirigeantes du monde**.

Dans les paragraphes 142 à 145, nous découvrons avec stupéfaction que Jean XXIII encense l'ONU, saluant au passage la Déclaration universelle des droits de l'homme - «qui sont la négation des Droits de Dieu», dit le cardinal Pie - et souhaitant que cette docte assemblée «puisse de plus en plus adapter ses structures et ses moyens d'action à l'étendue et à la valeur de sa mission» !

Dans son livre *Christianisme et F. M..,* Léon de Poncins pose la question : «Le Souverain Pontife ignore-t-il que l'ONU est l'héritière directe de la très maçonnique SDN, aggravée d'une puissance bien plus considérable ?... Aucun doute n'est possible sur l'essence maçonnique de la SDN et de son héritière l'ONU».

Or s'il est une question sur laquelle s'est faite l'unité des papes, c'est bien celle de la condamnation de la F∴M∴, sans cesse renouvelée avec la plus grande énergie et allant jusqu'à «l'excommunication de plein droit dont l'absolution, sauf à l'article de la mort, est réservée au Souverain Pontife» (Clément XII).

Jean XXIII n'ignore rien de tout cela et c'est bien pourquoi il était indispensable qu'il laisse espérer une révision du Droit Canon. Dans l'attente des «nouvelles lois», chacun va pouvoir faire et dire ce qu'il veut. Pourquoi tant de catholiques se sont-ils émus du pèlerinage de Paul VI, à New York, pour aller se recueillir dans la chambre du silence de ce temple maçonnique qu'est l'ONU ? N'a-t-il pas simplement accompli la démarche que n'avait pu faire son prédécesseur, mort prématurément ? Le plus surprenant, c'est que personne ne se soit indigné de cet hommage indécent à une contre-église qui a juré la perte de l'Église Catholique et Romaine et que, jusqu'à présent, aucun catholique de France n'ai voulu mettre en relief les thèses révolutionnaires de cette encyclique. Depuis, Paul VI et Jean-Paul II n'ont eu aucune peine à les développer, remarquablement servis par l'ignorance ou la couardise des plus lucides !

Rôle de pape oblige, Jean XXIII consacre une dernière partie à quelques directives pastorales.

Là aussi, le poison est astucieusement mêlé à l'orthodoxie. Saint Pie X a admirablement stigmatisé la duplicité du moderniste qui excelle à mélanger le vrai et le faux, de telle manière qu'il ne peut jamais être pris totalement en défaut. Voici une phrase, entre mille, caractéristique du parfait moderniste qu'est Jean XXIII : «Que le Rédempteur... bannisse des âmes ce qui peut mettre la paix en danger et qu'il transforme tous les hommes en témoins de vérité, de justice et d'amour fraternel». De quelle vérité, de quelle justice s'agit-il ? L'amour fraternel au nom de qui, dans quel but ? Pas une fois cette encyclique ne fait la moindre allusion à la Vie éternelle qui doit être l'unique préoccupation de chaque individu sur terre ! N'est-ce pas étrange ? Si Jean XXIII avait été catholique, n'aurait-il pas dû répéter, comme l'ont toujours fait les papes, que «Il y a un Dieu ; Il est notre Père, Il a parlé à ses enfants ; Il a révélé une Religion ; par son Fils, Il a institué une Église ; cette Église est la colonne de vérité ; à toutes ces choses il faut croire ; la foi est raisonnable ; elle est évidente dans ses motifs ; elle est et doit être obscure dans ses mystères ; que, du reste, elle et elle seule rend l'homme heureux... La Religion révélée est obligatoire ; il n'y en a qu'une seule ; celui qui ne la pratique pas est, par le seul fait, un malhonnête homme puisqu'il viole une loi qui est fondamentale et rigoureuse ; qu'à cette malhonnêteté radicale s'en joignent presque toujours d'autres, puisqu'il n'est guère possible à l'homme sans religion d'observer toutes les lois morales ; que, du reste, on ne peut être heureux qu'en étant religieux» (T. R. P. Desurmont, La charité sacerdotale, p. 395).

Voilà en ces temps calamiteux ce qui aurait dû être dit «aux Fidèles de l'Univers», affamés de Dieu et à qui Jean XXIII n'a jeté que des scorpions et des serpents !

Se borner à dénoncer l'œuvre démoniaque de Montini et de son «fils spirituel» Wojtyla, sans en faire porter la responsabilité à celui qui en est à la source, et d'une insigne mauvaise foi. D'ailleurs c'est contraire à la logique et au bon sens. Le menu peuple et les observateurs impartiaux ne s'y trompent pas : tous constatent sans difficulté qu'il y a une cassure radicale dans l'Église catholique avec la mort de Pie XII. Il serait grand temps de rendre à Jean XXIII ce qui lui appartient et de faire peser sur lui tout le poids des infiltrations maçonniques, avec leurs conséquences désastreuses pour la Paix sur la Terre.

A l'issue de la Messe du Saint-Esprit qui, le 15 octobre, précédait l'entrée au Conclave, Mgr Bacci prononça un discours dans lequel il rappelait les qualités du futur Souverain Pontife : «Face aux erreurs qui surgissent aujourd'hui comme dans le passé, «se fardant souvent des apparences de vérité», que le futur Pontife les démasque et que de son autorité apostolique infaillible il les repousse et les condamne. Qu'il protège constamment et soigneusement tous les chrétiens contre les pâturages empoisonnés, qu'il illumine les esprits de la lumière de la vérité, qu'il régisse, fortifie, confirme les mœurs... Il faut qu'il arrache et abatte les erreurs et les vices... qu'il propage et étende le Royaume de Dieu sur toute la terre» !

Confronté aux erreurs contemporaines, rationalisme, naturalisme, fausse science, protestantisme, humanisme, libéralise, communisme, Jean XXIII s'est-il comporté comme une mère qui «aimant éperdument ses enfants, hait jusqu'à une sorte de fureur la fièvre qui menace de les tuer» ? Le Concile, mis en œuvre par ses soins, faute de chapitres sur la haine et la guerre, n'a-t-il pas ressemblé à un livre de médecine ne traitant pas de la maladie ? A-t-il poursuivi sans relâche les mauvaises idées, redisant à temps et à contretemps que le bien est le bien, que le mal et le mal ? A-t-il appliqué

aux zélateurs du mal la saine intolérance catholique pratiquant la charité qui les chasse et les enchaîne ? Force nous est de répondre : non.

Sous son air jovial et bonhomme, Jean XXIII cachait «une rébellion contre l'Église, un dégoût de l'Église, la haine de l'Église» (T. R. P. Desurmont).

A lui s'applique la parole de Dieu sortie de la bouche de Jérémie : «Il guérissait les blessures de la fille de mon peuple d'une manière honteuse disant la Paix, la Paix et il n'y avait point de Paix» (Jérémie, VIII, 11). «Vous les reconnaîtrez à leurs œuvres» ! Jean XXIII, initié Rose-Croix en 1935, au mépris du Canon 2335, s'est parjuré. Il a violé la Bulle *Post Quam Verus* de Sixte Quint, il a violé la Bulle *Quo Primum* de saint Pie V, la convocation du Concile a ouvert toutes grandes les vannes aux courants destructeurs de la Religion catholique.

Il est très remarquable que Jean XXIII n'ait jamais parlé de l'enfer ni des châtiments réservés aux méchants et des récompenses accordées aux bons. Pour lui, comme pour tous les "croyants", le paradis est un bien acquis. De la sorte, insidieusement, la religion du culte de l'Homme fut mise en place par un "pape" qui, selon le vœu de Nubius, chef de la Haute Vente, ferait la révolution en chape et en tiare ! Mais un «pape révolutionnaire», cédant aux pressions de la franc-maçonnerie, ne peut avoir la bénédiction du Saint-Esprit et de l'Église qui, avec Son assistance, a promulgué le dogme de l'Infaillibilité. Jean XXIII EST UN IMPOSTEUR, UN INTRUS, UN FAUX PAPE.

«La force des mauvais venant de la couardise des bons» (Saint Pie X), aucun théologien n'ayant dénoncé le brigandage de ce faux pape, une suite d'intrus a pu et peut continuer la destruction de l'Église catholique de l'intérieur, tarissant la source des martyrs et ouvrant les vannes de L'APOSTASIE UNIVERSELLE !

L'Église a les promesses de l'Éternité ; nul catholique ne peut en douter, mais le Christ a posé cette question : «Lorsque le Fils de l'Homme reviendra sur terre, trouvera-t-il encore la foi ?» De nous dépend que la réponse soit OUI ou NON. Demandons à saint Michel Archange, à sainte Jeanne d'Arc et à sainte Geneviève de nous obtenir la grâce de faire partie de ce petit nombre qui boutera l'ennemi hors de l'Église avec l'aide de Dieu. Ne cédons pas au découragement devant l'ampleur de la tâche et la modicité de nos moyens : le sel ou le levain n'ont besoin que d'être en faible quantité pour bonifier les aliments ou faire lever la pâte. En outre ce qui compte c'est que nous sauvions notre âme et que nous ne soyons pas de ces aveugles qui, guidés par d'autres aveugles, tomberont tous dans le cul de basse-fosse.

EXSURGE DOMINE, ADJUVA NOS ET LIBERA NOS !

ANNEXE I : BIBLIOGRAPHIE DE LA PRESENTE ETUDE

Algisi, *Jean XXIII*
Neuvecelle, *Jean XXIII*
Lazzarini, André, *Jean XXIII, sa vie, sa personnalité*
Bécaud, Joseph, *Jean XXIII, Apôtre de la paix*
Ambrogiani, Pietro, *Jean XXIII, Curé du monde*
Capovilla, Lorsi, *Jean XXIII, le pape bon*
Kercheux, Michel, *Jean XXIII, le pape de bonté*
Le Journal de l'âme de Jean XXIII
Fesquet, Henri, *Les Fioretti du bon pape Jean* (Henri, préface du pasteur Marc Beugner)
Rouquette, Robert, *Vatican II, la fin d'une chrétienté* (on ne le lui fait pas dire...)
Jean XXIII et le journal de ceux qui font la paix, éd. Univers-Média
Poncins, Léon de, *Christianisme et franc-maçonnerie*
Poncins, Léon de, *Réponse au Times à propos de l'Église et de la question juive*
Poncins, Léon de, *Le problème juif face au Concile*
Dom Delatte, *La vie de Dom Guéranger*
Mgr Baunard, *Histoire du cardinal Pie*
T. R. P. Desurmont, *La charité sacerdotale*
Revue Veritas, Louisville, Kentucky, USA
Et la *Documentation Catholique* des années 1958, 1959, 1960, 1962.

ANNEXE II

Pendant des années le Saint Office avait gardé un dossier sur Roncalli où on pouvait lire «suspecté de modernisme». Le dossier date de 1925 quand Roncalli, alors connu pour ses enseignements non orthodoxes, se vit retirer brusquement sa charge de professeur au séminaire Latran en milieu de semestre et fut envoyé en Bulgarie. Sa carrière diplomatique débuta.

Roncalli était très proche d'un prêtre défroqué, excommunié pour hérésie en 1926, Ernesto Buonaiuti (Lawrence Elliott, *I Will Be Called John*, 1973, pp. 90-92).

Déjà en 1926, quand il était visiteur apostolique à Sofia à l'âge de 45 ans, Roncalli écrivit à un schismatique orthodoxe : «Les catholiques et les orthodoxes ne sont pas ennemis, mais frères. Nous avons la même foi ; nous partageons les mêmes sacrements et particulièrement l'eucharistie. Nous sommes divisés par quelques désaccords concernant la divine constitution de l'Église de Jésus-Christ. Les personnes qui étaient cause de ces désaccords sont mortes depuis des siècles. Abandonnons les vieilles disputes et chacun dans son propre domaine travaillons pour rendre nos frères bons, en leur donnant le bon exemple. Plus tard, après différentes étapes, nous parviendrons à unifier les églises pour former ensemble la vraie et unique église de Notre-Seigneur Jésus-Christ» (Luigi Accattoli, *When a Pope Asks Forgiveness*, New York Alba House and Daughters of St. Paul, 1998, pp. 18-19).

Quand Jean XXIII fut élevé plus tard au Collège des cardinaux, il insista beaucoup pour recevoir le chapeau rouge des mains de Vincent Auriol, anticlérical notoire, président de la IVe République.

Roncalli, à Paris, était vu fréquemment auprès de l'ambassadeur soviétique M. Bogomolov, même si le gouvernement de Bogomolov avait centré sa politique sur l'extermination brutale des catholiques en Russie. Il était également connu

pour être «le bon ami et confident» d'Édouard Herriot, secrétaire du parti radical socialiste anti-catholique de France (Rev. Francis Murphy, *John XXIII Comes To The Vatican*, 1959, p. 139).

Roncalli, quand il était nonce en France, rencontra son ami le baron Yves Marsaudon, franc-maçon au 33e degré, à la tête de la branche française des chevaliers de Malte (Paul I. Murphy et R. Rene Arlington, *La Popessa*, 1983, pp. 332-333).

Roncalli écrivit, avant le conclave, à Mgr Piazza de Bergame : «Mon âme trouve du réconfort par l'assurance qu'une nouvelle Pentecôte va souffler à travers l'Église, renouveler sa tête pour mener à un nouvel ordre du corps ecclésiastique» (*Catholic Family News*, Niagara Falls, NY, May, 2000, p. 7).

Quand on lui a demandé pourquoi il allait répondre aux bons vœux d'un dictateur communiste, Jean XXIII répondit : «Je suis le pape Jean non par mes mérites personnels mais grâce à un acte de Dieu et Dieu est en chacun de nous» (*The Reign of Mary*, printemps 1986, Spokane, WA CMRI, p. 9).

Jean XXIII fit des choses comme arrêter sa voiture pour bénir des Juifs sortant de la synagogue. Il les salua alors avec ces quelques mots : «Je suis Joseph votre frère» (Bart McDowell, *Inside the Vatican*, Washington D.C. National Geographic Society, 1991, p. 193). Il ordonna que les hérétiques et les schismatiques ne soient pas appelés comme tels, mais qu'on les appelât plutôt «nos frères séparés» (Atila Sinke Guimaraes, *Quo Vadis, Petre ?* Los Angeles, CA Tradition in Action, Inc., 1999, p. 31).

Jean XXIII dit à Roger Schultz, fondateur de la communauté œcuménique de Taizé : «Vous êtes dans l'Église. Soyez en paix». Schultz s'exclama : «Mais alors nous sommes catholiques». Jean XXIII : «Oui, nous ne sommes plus séparés» (Luigi Accattoli, *When a Pope Asks Forgiveness*, p. 19).

Jean XXIII a ordonné la suppression des prières prescrites par Léon XIII, saint Pie X et Pie XI, que l'on disait après la messe. Il a supprimé le *Judica Me* de la messe, le dernier Évangile de saint Jean, le second *Confiteor* de la messe. Il a introduit saint Joseph au canon de la messe.

[Cette mesure de Jean XXIII est non seulement une erreur théologique, mais encore elle est contraire à la Tradition. Les papes précédents ont toujours refusé d'ajouter saint Joseph au canon.]

En 1815, une tentative fut faite pour insérer saint Joseph au canon. Le pape Pie VII, dans son décret *Urbis et Orbis* de la Sacrée Congrégation des Rites, daté du 16 septembre 1815, refusa officiellement la requête de mettre saint Joseph au canon.

A la veille de Vatican I, une pétition signée par 255 membres de la hiérarchie fut présentée au pape Pie IX pour donner à saint Joseph une place plus honorable et plus élevée dans la liturgie. Le 8 décembre 1870, le pape Pie IX déclara que saint Joseph était «patron de l'Église universelle», mais il ne dit pas un mot sur le fait de lui donner une plus grande place dans la liturgie. Son silence sur ce sujet fut considéré comme signe de sa désapprobation (*The Reign of Mary*, printemps 1986, p. 9).

Le 15 août 1892, la Sacrée Congrégation des Rites rejeta les pétitions qui demandaient à donner à saint Joseph une place plus élevée dans la liturgie. Le pape Léon XIII dit : «De toutes parts des pétitions ont été envoyées au siège apostolique, demandant que saint Joseph soit honoré avec une place plus élevée dans la liturgie. Sa Sainteté Léon XIII ne pense pas néanmoins le faire, car cela altèrerait le statut sagement établi par l'Église pendant longtemps» (*The Reign of Mary*, printemps 1986, pp 9-10).

A nouveau en 1908 une pétition fut signée par 900 prélats requérant spécifiquement que «le nom vénérable de saint Joseph, en tant que patron suprême de l'Église universelle, second de la mère de Dieu, soit invoqué au Confiteor, à l'Offertoire, au Canon et à la Communion de la messe.» Malgré le nombre et l'importance des pétitionnaires, malgré 31 thèses sur cette question, le pape saint Pie X n'a pas béni la pétition par son approbation.

Juste avant sa mort, Jean XXIII composa la prière suivante pour les Juifs. Cette prière fut confirmée par le Vatican comme étant l'œuvre de Jean XXIII : «Nous réalisons aujourd'hui combien nous avons été aveugles pendant des siècles et combien nous n'avons pas apprécié la beauté du Peuple Choisi, ni les caractéristiques des frères chéris. Nous nous rendons compte que nous avons la divine marque de Caïn placée sur notre front. Au cours des siècles, notre frère Abel était couché saignant et en larmes sur le sol par notre faute, seulement parce que nous avions oublié Votre amour. Pardonnez-nous notre condamnation injustifiée des Juifs. Pardonnez-nous de ce qu'en le crucifiant nous Vous avons crucifié pour la seconde fois. Pardonnez-nous. Nous ne savions pas ce que nous faisions» (*B'nai B'rith Messenger*, Friday, 4 novembre 1964).

Charles Riandey, Grand Maître de sociétés secrètes, fit la préface d'un ouvrage d'Yves Marsaudon, alors ministre d'état du Conseil Suprême des sociétés secrètes françaises : «A la mémoire d'Angelo Roncalli, pape sous le nom de Jean XXIII, qui a daigné nous donner sa bénédiction, sa compréhension et sa protection» (Piers Compton, *The Broken Cross*, Cranbrook, Western Australia Ventas Publishing Co. Ptd Ltd, 1984, p. 50).

Annonce payante, à liseré de deuil, parue le lendemain de la mort de Jean XXIII sur le quotidien mexicain «EL INFORMADOR» de Guadalajara (4 juin 1963). On y lit : LA GRANDE LOGE OCCIDENTALE MEXICAINE des Maçons libres et acceptés, à l'occasion du décès du PAPE JEAN XXIII fait part de sa profonde douleur devant la disparition de ce grand homme, qui révolutionna les idées, les pensées et les formules de la liturgie romaine. Les encycliques *MATER ET MAGISTRA* et *PACEM IN TERRIS* ont révolutionné les concepts en faveur des DROITS DE L'HOMME ET DE SA LIBERTÉ. L'humanité a perdu un grand homme et les Maçons reconnaissent en LUI ses principes élevés, son humanitarisme et sa condition de GRAND LIBÉRAL.

Guadalajara, Jalisco, Mexique, 3 juin 1963. GRANDE LOGE OCCIDENTALE MEXICAINE.